

# L'Étrellais



LABEL | Petite ville de demain | P. 3

SUBVENTIONS | Dossier | P. 25 à 26

BULLETIN MUNICIPAL / N°84  
AVRIL 2022

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>Édito du Maire</b><br>3<br>     | <b>Etat civil et info paroisse</b><br>4<br> | <b>Actus communales</b><br>4 et 5<br>        |
| <b>Nouveautés</b><br>6<br>       | <b>Infos pratiques</b><br>6 et 7<br>      | <b>Décisions municipales</b><br>8 à 27<br> |
| <b>Nos écoles</b><br>28 à 30<br> | <b>Parole aux assos</b><br>31 à 35<br>    |   |

## Horaires d'ouverture

### Mairie :

Lundi : 14h - 17h  
Mardi : 9h - 12h15 / 14h - 17h  
Mercredi : 9h - 12h15 / 14h - 17h  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 9h - 12h15 / 14h - 17h  
Samedi : 9h - 12h

### Poste :

Lundi : 14h - 19h  
Mardi : 9h - 12h15  
Mercredi : 9h - 12h15  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 9h - 12h15  
Samedi : 9h - 12h

## Contact mairie :

Tél. 02 99 96 62 11  
Fax 02 99 96 53 37  
Mail : [accueil@etrelles.bzh](mailto:accueil@etrelles.bzh)  
Site internet : [www.ville-etrelles.fr](http://www.ville-etrelles.fr)  
Pensez à vous inscrire à la newsletter  
Facebook : Mairie d'Étrelles

## Permanences en mairie

Mme le Maire et adjoints  
sur rendez-vous.

**Pour le prochain Etrelais, dépôt des articles le 19 juin 2022 dernier délai. Sortie prévue fin août 2022.**

*Rappels : Pour les associations une demi-page et 2 photos maximum Articles signés par les auteurs. Fournir des fichiers word et non des fichiers PDF. Envoi par mail à la mairie : [accueil@etrelles.bzh](mailto:accueil@etrelles.bzh)*

**Comité de rédaction** : Stéphane Davenel, Pauline Gaillard, Danièle Gauthier, Gwennola Kerrotret, Julien Lambert, Charlotte Lours, Stéphanie Savatte, Maurice Spetebroot. **Directeur de la publication** : Marie-Christine Morice.

**Conception et impression** : Imprimerie Morvan-Fouillet - Vitré



Chères Etrellaises, Chers Etrellais

Depuis deux ans maintenant l'édito de votre journal communal commence hélas par un point sur la crise sanitaire

Et celui-ci ne fait pas exception malheureusement puisque cette fois c'est la guerre en Ukraine qui secoue notre société.

Chacun d'entre nous, petits et grands, est affecté voir concerné par ce conflit qui rappelle aux plus anciens des périodes qu'ils ne pensaient revivre...

Chacun se mobilise à sa façon, et la collectivité n'est pas en reste puisque le conseil municipal comme beaucoup de communes a décidé de verser une aide.

Nous avons aussi été sollicité pour accueillir des familles dans l'ancien lycée des Hairies ; pour quelques semaines afin d'avoir pour certaines familles Ukrainiennes en errance, un endroit pour se reposer avant de trouver un logement, une école pour leurs enfants, un travail temporaire pour rester dignes avant de repartir dans leur pays où les hommes sont restés.

Malheureusement l'ancien lycée a été tellement vandalisé qu'il ne peut plus accueillir dignement ces familles... nous travaillons aujourd'hui avec les propriétaires, le groupe St Exupéry pour trouver une nouvelle destination à ce site... où les élus retrouvent régulièrement des jeunes Etrellais inconscients d'être sur une propriété privée et surtout des risques de s'y blesser !

Pour autant la commune mène ses projets et les élus travaillent à renforcer la qualité de vie et les services offerts à la population.

- La tranche 4 de la ZAC (dernière tranche de 74 logements) : la viabilisation démarrera avant l'été... les pré réservations enregistrées en mairie laissent à penser que cette tranche sera commercialisée aussi rapidement que les autres.
- La tranche 2 étant finie, la finalisation de ses rues devrait intervenir en fin d'année 2022
- La projet de piste cyclable entre Etreilles et Argentré est conditionné à l'effacement des réseaux à la Croix limier, nous attendons les délais du Syndicat départemental d'énergie. Les travaux devraient débutés à l'automne ... là aussi la crise des matériaux conditionne les délais de ces chantiers.
- Les travaux de la requalification de la Place Chanoine de la Lande commenceront aussi à l'automne.

- Une modification du PLU (document d'urbanisme) et une enquête publique interviendront avant l'été.

En janvier dernier la commune a fait son recensement et je tiens ici à remercier les agents recenseurs qui malgré le masque et l'impossibilité de rentrer dans les foyers ont mené à bien et avec diligence la collecte. Merci à toute la population pour sa participation... nous attendons les chiffres de l'INSEE en juillet.

Après l'été nous ouvrirons en mairie deux nouveaux services :

- un espace France Services pour les démarches dématérialisées et inaccessibles à certaines personnes ne disposant pas d'outils informatiques,
- des créneaux spécifiques pour les cartes d'identité, passeport et autres documents officiels.

Ce choix de services aux Etrellais et aussi aux habitants des communes voisines s'inscrit dans notre volonté d'attractivité pour notre cœur de bourg. Ces services existent aujourd'hui à Vitré ou à la Guerche de Bretagne... Etreilles s'inscrit dans la dynamique des services au plus près des usagers. C'est cette volonté que les services de l'Etat ont reconnu en donnant le Label Petite Ville de Demain à la commune, comme La Guerche de Bretagne, Retiers et Janzé. (Voir article ci-dessous)

Enfin la maison de santé verra arriver le 11 avril prochain un nouveau médecin pour compléter l'offre de santé déjà présente. Merci de lui réserver un bon accueil.

Je tiens à remercier le Dr Grudchew et tous les professionnels de santé de la commune pour leur professionnalisme. Ils participent avec, les services de la mairie, les commerces et nos nombreuses associations à l'attractivité de notre bourg.

Le peintre Francis Picabia disait « Il n'y a d'indispensable que les choses utiles »

Restons humbles mais soyons fiers de notre commune, de notre Petite ville de Demain, car il y fait bon vivre.

Profitons du printemps, de ses couleurs et des moments en famille.

Le Maire

Marie Christine MORICE

## Etreilles labellisée « Petite Ville de Demain »

« La commune d'Etreilles a été retenue par les services de l'état dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

La signature de la convention d'adhésion au programme Petite Ville de Demain a eu lieu le mardi 1er mars en présence de M Didier Doré Sous Préfet de l'arrondissement Fougères-Vitré, du Vice Président du département M Stéphane Lenfant, de Mme Isabelle Le Callennec Présidente de Vitré Communauté et de Mme Marie Christine Morice Maire d'Etreilles, en présence des différents

partenaires (Région, DDTM, Agence départementale, Patrimoine et Histoire, Syndicat d'Urbanisme, CCI ...)

Par cette labellisation le projet de revitalisation du cœur de bourg a été reconnu par l'Etat pour son approche globale et sera accompagné jusqu'en 2026.

Etreilles rejoint La Guerche de Bretagne, Chatillon en Vendelais, Retiers, Martigné Ferchaud et Janzé comme Petites Villes de Demain.



# État civil

## Info paroisse



01 septembre 2021 au 31 janvier 2022



|            |                       |                             |
|------------|-----------------------|-----------------------------|
| 03/09/2021 | Côme LE BIHAN GILBERT | 4, rue du Chardonneret      |
| 18/10/2021 | Julia TUMOINE         | Lieu-dit « Le Plessis »     |
| 19/10/2021 | Mahé LEBOSSE          | 1, rue des Saulniers        |
| 31/10/2021 | Eden CORDIER          | 9, rue du Pré Neuf          |
| 14/11/2021 | Justin POTTIER        | Lieu-dit « Le Pont Martin » |
| 07/12/2021 | Louise MARION         | 2, rue des Peupliers        |
| 16/12/2021 | Abby RACINEUX         | 3, rue ile de France        |
| 20/12/2021 | Louis BARBEDETTE      | 6, impasse des Saulniers    |
| 23/12/2021 | Anna TRUCAS           | Lieu-dit « La Babinière »   |
| 24/12/2021 | Raphaël LE GUÉNIC     | 13, rue des Peupliers       |
| 08/01/2022 | Ambre CARRARA         | 7, rue du Champ Fleuri      |
| 28/01/2022 | Romy MÉRET            | 5, La Géraudière            |



|            |                                  |                              |
|------------|----------------------------------|------------------------------|
| 03/02/2021 | Edmond MESSAGER                  | 5, rue Hyacinthe Hévin       |
| 04/02/2021 | Marie BEAUSSÉ épouse AUBERT      | 5, rue Hyacinthe Hévin       |
| 16/09/2021 | Maurice FONTAINE                 | 5, rue Hyacinthe Hévin       |
| 05/10/2021 | Simone DUGAS épouse CATHELINE    | 7, rue Julien Caillel        |
| 18/10/2021 | Francine HOUÉNARD épouse GENDRY  | 9, La Motte Gérard           |
| 20/10/2021 | Maurice LE TELLIER               | 5, rue Hyacinthe Hévin       |
| 30/10/2021 | Marie LOUVEL épouse DELAUNAY     | 5, rue Hyacinthe Hévin       |
| 27/11/2021 | Jeannine MORIN épouse MAUROUARD  | 40, rue de la Champagne      |
| 07/12/2021 | Geneviève BEAUDOUIN épouse RENOÜ | 2, rue d'Arvor               |
| 03/01/2022 | Clotilde BONNAN épouse VEYRE     | 2, rue Jean Guéhenno /Javené |
| 11/01/2022 | Maria GUILLAUME épouse PURON     | 5, rue Hyacinthe Hévin       |
| 18/01/2022 | Roger GOUSSET                    | 6, rue Marquise Sévigné      |

## Horaires de messes

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>

dimanche du mois : 10h30

Tél : 02 99 96 61 55

Secrétariat :

Du lundi au samedi

de 10h à 12h

et de 14h30 à 16h30

Au presbytère d'Argentré :

Les mardi, mercredi,  
vendredi

Urgences 02 99 96 61 55

Diacre J.M. QUETIER  
02 99 49 58 69

Permanence accueil  
paroissial à Etrelles, tous les  
mardis, de 10h à 12h à la  
maison des associations

## Actus COMMUNALES

### TRAVAUX DE FINITION ZA PIQUET



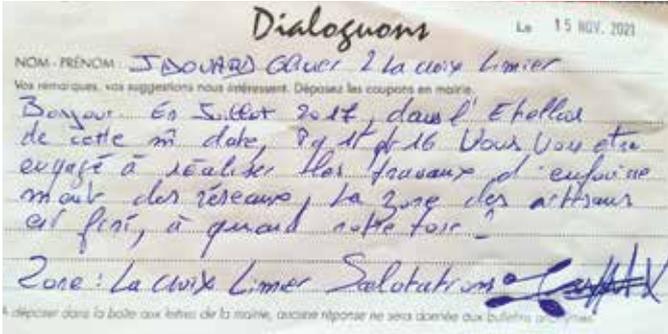
La seconde semaine de janvier, les entreprises sont intervenues pour réaliser les finitions de la ZA Piquet : lampadaires, changement ou remise en place des bordures abîmées ou déplacées, élargissement de l'entrée d'un mètre, enrobés sur trottoir et voiries, cheminement piétons, panneaux, ...

Il restera à réaliser la peinture au sol, la mise en route de l'éclairage public et les espaces verts.





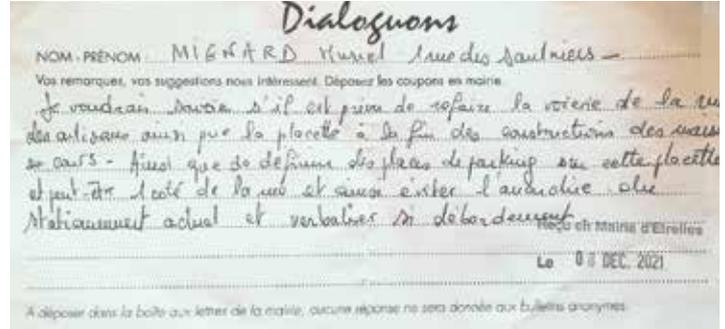
## Dialoguons



### Réponse Coupons «Dialoguons»

La rue des Artisans se situe dans une ancienne zone artisanale passée en habitat récemment. Des travaux d'effacement de réseaux ont déjà eu lieu, mais il reste les branchements de toutes les nouvelles constructions à réaliser. Il y a bien un aménagement de prévu de la rue et des trottoirs à la fin des travaux. En attendant, les utilisateurs de cette voie et de la placette doivent faire preuve de bon sens pour éviter l'anarchie du stationnement. Merci également à ceux qui ont un parking privé de l'utiliser.

L'adjoint à la voirie



### Réponse Coupons «Dialoguons»

Conformément à notre engagement et suite aux travaux de la rue des Artisans, l'effacement des réseaux aériens du secteur de la Croix Limier est bien lancé. Les études sont actuellement en cours au Syndicat Départemental d'Electricité et l'on peut espérer une réalisation de ces travaux courant 2023. Le délai peut paraître long mais il faut la validation des différents concessionnaires (EDF, Telecom, fibre, éclairage publique), la signature de conventions de passage en terrain privé, la délibération de la commune autorisant le Maire à engager ces travaux, la passation des marchés, la réalisation des plans d'exécution, le délai d'approvisionnement des fournitures avant de commencer les terrassements !

L'adjoint à la voirie

## BIBLIOTHÈQUE

Entre juin et novembre 2021, un panneau et des post-it étaient à disposition dans la bibliothèque afin de collecter des idées de noms pour ce nouvel espace. Au total, 58 propositions ont été déposées par des adultes et des enfants.

La Commission Culture, qui s'est réunie en février 2022, a débattu et a sélectionné 3 noms :

- La bulle ;
- La couleur des mots ;
- La chouette

C'est maintenant à votre tour de voter pour élire le futur nom de la bibliothèque !

Des urnes sont installées à la bibliothèque et à la mairie. Déposez votre choix à l'aide du coupon ci-dessous **avant le 30 avril 2022**.

Vous pouvez également voter en ligne en flashant le code ci-dessous.



Merci pour votre participation !



### Bulletin de vote pour le futur nom de la bibliothèque. (cochez une proposition)

- La bulle
- La couleur des mots
- La chouette



## Kinésithérapeute



Antoine ROCA, ostéopathe D.O., masseur-kinésithérapeute D.E

Après 20 ans de pratique de la kinésithérapie et 7 ans d'ostéopathie, Antoine ROCA se consacrera exclusivement à la pratique de l'ostéopathie à partir du 25 avril 2022.

« Je tiens à remercier chaleureusement tous les patients qui m'ont fait confiance et ont participé à mon évolution de carrière ». L'ostéopathie permet de traiter et soulager tous les dysfonctionnements du corps (articulaires, osseux, musculaires, digestifs, maux de tête, sphère gynécologique, troubles de la motricité et du comportement...). Le soin se déroule, après un interrogatoire complet, par des manipulations précises en accord avec le dysfonctionnement et le patient.

L'adresse de consultation reste au même endroit que le cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie au 10 ZA Piquet Ouest - 35370 Étrelles. En attendant la reprise de la patientèle d'Antoine ROCA, la kinésithérapie est toujours assurée par Marianne CUEFF et Aurélien PATTIER, masseur-kinésithérapeutes.

10 ZA Piquet Ouest - 35370 Etrelles  
09 54 77 89 68 ou rdv sur doctolib.fr

## Infos PRATIQUES



### Carte d'identité et passeport



**Anticipez vos demandes**



- ➔ Les frontières rouvrent, les vacances reprennent... et les demandes de papiers d'identité pour voyager sont en forte hausse !
- ➔ Actuellement, à Vitré et La Guerche de Bretagne, les prochains rendez-vous disponibles sont en Mai, et les documents sont délivrés 7 à 8 semaines après ce rendez-vous;

Aussi, si vous prévoyez vos prochaines vacances à l'étranger, prenez rendez-vous dès que possible dans l'une des 34 communes d'Ille-et-Vilaine <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/.../Documents-d...>





## Le RIPAME

### Le Relais Petite Enfance c'est :

- **Un service gratuit ouvert en janvier 2018**
- **Un territoire de 19 communes** : Argentré-du-Plessis, Availles-sur-Seiche, Bais, Brielles, Domalain, Drouges, Etreilles, Gennes-sur-Seiche, La Guerche-de-Bretagne, La Selle-Guerchaise, Le Pertre, Moulins, Moussé, Moutiers, Rannée, Saint-Germain-du-Pinel, Torcé, Vergeal et Visseiche.
- **Un lieu d'information sur la petite enfance à destination des futurs parents, parents, assistants maternels et garde à domicile**

- Accompagnement et orientation des parents et futurs parents sur l'ensemble des modes d'accueil individuel (assistant maternel, garde à domicile) et collectif (micro-crèche, multi-accueil, crèche...).

- Accompagnement des parents et des professionnels sur les questions de contrat de travail (aides CAF ou MSA, rémunération, déclaration Pajemploi, congés payés...). Les animatrices du Relais Petite Enfance délivrent une information de premier niveau.

- Soutien auprès des professionnels de l'accueil individuel concernant l'accès et l'exercice de ces métiers (droits, devoirs, contractualisation), promotion du métier d'assistant maternel, soutien à leur professionnalisation et accompagnement à la formation professionnelle (faciliter l'accès à la formation, informations sur leurs droits...).

- **L'animation d'espaces jeux et des temps forts collectifs**

De 9h à 11h30, le Relais Petite Enfance propose des espaces jeux sur certaines communes du territoire. Sur la commune d'Etreilles, l'espace jeux a lieu tous les mardis à la Salle Polyvalente ( 9 rue Normand) sauf les vacances scolaires.

Les espaces jeux sont des lieux d'éveil et de socialisation pour les enfants de moins de 3 ans, accompagnés d'un adulte référent (assistant maternel, parent, grand-parent, garde à domicile). Les professionnelles du Relais Petite Enfance veillent à proposer un aménagement adapté et sécurisé. Chaque enfant s'approprie les différents espaces proposés en fonction de son rythme et de ses envies. Les espaces jeux sont également des lieux d'échange et de rencontre pour les adultes.

Sur inscription, les espaces jeux sont limités à 15 enfants.

Tout au long de l'année, le Relais Petite Enfance propose des temps de rencontre et d'échange : conférence, spectacle, matinées de motricité,

### PERMANENCES TELEPHONIQUES

- Lundi : 9h à 12h
- Mercredi : 8h30 à 12h30
- Jeudi : 13h à 17h

### PERMANENCES PHYSIQUES (SUR RDV)

#### - ARGENTRE DU PLESSIS :

- Lundi : 9h à 12h
- Mardi : 14h à 19h
- Lieu : La Fourmilière, Rue d'Anjou

#### - LA GUERCHE DE BRETAGNE :

- Mercredi : 8h30 à 12h30
- Vendredi : 13h00 à 17h00
- Lieu : Centre Social, 23 bis avenue du Général Leclerc



Relais Petite Enfance

matinées plein-air, expositions dans les espaces jeux, réunions d'échange de pratique...

Tout le programme sur la page Facebook Relais Petite Enfance secteur d'Argentré du Plessis-La Guerche de Bretagne.

#### Contact :

02 99 96 59 77

relaispetiteenfance@argentre-du-plessis.fr

Page Facebook : Relais Petite Enfance secteur d'Argentré du Plessis-La Guerche de Bretagne



## Séance du Lundi 27 septembre 2021 >>>

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 Juin est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 1) Conseil Municipal – Demande de réunion à huis clos

M. DAVENEL indique qu'en raison du caractère particulièrement sensible de l'ordre du jour certains conseillers municipaux souhaitent un huis clos. Il demande aux conseillers municipaux qui souhaitent le huis clos de lever la main (15 conseillers municipaux lèvent la main).

M. BIGNON demande un vote un bulletin secret. Le vote à bulletin secret est refusé (nécessité d'avoir au moins 1/3 des membres présents qui le demandent).

M. PERRIER demande ce qui justifie le huis clos. Mme le Maire indique qu'il s'agit d'assurer la sérénité des débats.

le Conseil Municipal :

- Décide que la séance de Conseil Municipal du 27/09/2021 se réunira à huis clos
- Invite le public et la presse à quitter la salle

M. POULOUIN, présent dans le public, prend la parole avant de quitter la salle :

« Ce n'est pas normal. Vous ne voulez pas que l'on voit les gens qui votent pour notre mort. Vous ne connaissez rien dans le commerce. Le jour où il y a un truc comme cela, on n'a plus lieu d'exister. »

Mme POULOUIN poursuit en indiquant que la Mairie ne tient pas compte des gens (faisant référence à la pétition). « C'est la mort de notre commerce, de notre capital retraite, la valeur d'une maison ».

M. POULOUIN signale qu'il est citoyen d'Etelles depuis très longtemps, et estime qu'il peut parler deux minutes.

Mme MORICE demande à pouvoir avoir la pétition. M. et Mme POULOUIN refusent.

Mme POULOUIN cible Mme Le Maire en indiquant qu'elle est venue les chercher à Le Pertre, et qu'ils exercent depuis 13 ans à Etrelles, 6 jours sur 7.

M. POULOUIN estime que c'est « la honte ». « Quand on voit le nombre de personnes ici, c'est fait d'avance.... Je ne discute plus avec des moulins à vents. Mais je n'en resterai pas là. »

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, CADET Marie-Ghislaine, DAVENEL Élise, GAILLARD Pauline, GAUTHIER Danièle, JULLIOT Frédérique, LOURS Charlotte, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, SAVATTE Stéphanie, SOUVESTRE Mélanie, MM : BIGNON Alain, CATELINE Lionel, DAVENEL Stéphane, FESSELIER Laurent, GÉRARD Patrick, LAMBERT Julien, LEMESLE Jérôme, PERRIER Rémi

Excusés ayant donné procuration : MM : MAUDET Bernard à Mme MORICE Marie-Christine, ROUSSELET Guy à M. DAVENEL Stéphane, SCHWAB Gilles à M. FESSELIER Laurent

Le public présent brandit 2 affiches  
« 1722 signatures : merci à vous »

M. LOISTRON, présent dans le public clame « ça s'appelle de la lâcheté. Dormez bien surtout ».

Le public et la presse quitte la salle.

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 18, Contre : 5 – GAILLARD Pauline, JULLIOT Frédérique, BIGNON Alain, CATELINE Lionel, PERRIER Rémi)

### 2) ZAC de la Plesse Tranche 3 – Vente de lots

le Conseil Municipal décide :

- De vendre les lots ci-après sous les conditions suivantes : Tableau 1

A l'unanimité, Pour : 23

### 3) Vitré Communauté – Avenant n°6 à la convention des ADS

Le Bureau Communautaire du 27 Mai 2021 a validé l'avenant n°6 de la convention du service commun des Autorisations du Droit des Sols (ADS) qui lie la Commune d'Etrelles à ce service commun communautaire.

L'évolution porte sur l'actualisation du tarif de l'équivalent permis de construire à 171€ pour 2020, au lieu de 191€ pour 2019.

Pour information, l'instruction des ADS a coûté 8 214€ en 2019, 11 288€ en 2020.

A l'unanimité, Pour : 23

Tableau 1

| N° de lot | N° parcelle cadastrale | Nom(s) acquéreur(s)               | Adresse                                      | Superficie         | Prix de vente |
|-----------|------------------------|-----------------------------------|--|--------------------|---------------|
| 3-27      | Section ZO n°281       | Myriam LE SQUER                   | 03 Rue de la Vallée<br>35 500 VITRÉ          | 387 m <sup>2</sup> | 36 765 €      |
| 3-23      | Section ZO n°277       | Rose-Marie PELÉ<br>et Jérémy PELÉ | 12 Rue Saint-Charles<br>53 200 MARGNÉ-PEUTON | 413 m <sup>2</sup> | 39 235 €      |



#### 4) Vitré Communauté – Signature de la convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines

Mme Le Maire expose :

Considérant que le transfert de compétences à la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 entraîne, de plein droit, le transfert de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert ;

le Conseil Municipal décide :

- De demander la délégation de la compétence eaux pluviales urbaines à la Communauté d'agglomération « Vitré Communauté »

A l'unanimité, Pour : 23

#### 5) Recensement 2022 – Rémunération des agents recenseurs

La période de recensement va débuter le 20 Janvier pour s'achever le 19 Février 2022.

Quatre agents recenseurs devront être recrutés.

L'INSEE ayant attribué une dotation forfaitaire de 4 329 € (dotation en baisse – 4 980€ en 2016), il y a lieu de délibérer sur le principe de rémunération des agents recenseurs.

le Conseil Municipal décide :

D'attribuer la rémunération suivante aux agents recenseurs : [Tableau 2](#)

A l'unanimité, Pour : 23

#### 6) RH – Création d'un poste d'Agent de maîtrise principal

Le Responsable des espaces verts de la Commune a quitté la collectivité le 30 Août dernier, après 11 années de service.

Il est proposé la création d'un emploi permanent à temps complet pour l'exercice des fonctions de Responsable des Espaces verts.

le Conseil Municipal décide :

- De valider la création d'un poste de Responsable des Espaces verts, à temps complet, qui sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Agent de maîtrise principal

A l'unanimité, Pour : 23

#### 7) Vie communale – Validation du projet d'aménagement global de revitalisation du centre-bourg

Mme Le Maire retrace la genèse du projet :

En 2016, 2017 et 2018, des signaux d'alerte font

apparaître la fragilité du commerce dans le centre-bourg d'Ételles :

Menace sur l'arrêt du distributeur de billets

Fermeture du bar « Tapa'soif »

Fermeture du tabac-presse « La Plume d'Or »

Le bourg compte alors 3 vitrines vides et 2 commerces à l'arrêt.

La Mairie travaille alors pour retrouver une dynamique commerciale :

- elle investit 43 000€ dans la sécurisation du distributeur de billets pour garder ce service (vote à l'unanimité du Conseil Municipal).

- elle réussit à ramener 2 activités en centre-bourg dans 2 vitrines vides (auto-école et ostéopathe)

- elle suit de près la liquidation du Tabac-presse et son rachat.

Force est de constater que la fragilité commerciale reste palpable.

Afin de garder un dynamisme et une attractivité pour les commerces, profitant aux habitants, il est nécessaire d'engager un plan global d'actions afin que la Commune ne devienne pas une ville dortoir.

Le rôle des élus est d'anticiper l'avenir, et d'apporter les services que la population attend.

C'est pourquoi, dès 2019, la Commune décide de s'inscrire dans le cadre de l'appel à projets « revitalisation des bourgs ruraux » de l'État et la Région Bretagne. Des ateliers ouverts à tous, et notamment aux commerçants, sont organisés. Des idées ressortent, et préfigurent le projet présenté aujourd'hui au Conseil Municipal.

Ce projet est global et multi-thématiques :

- Culture : extension et animation de la Bibliothèque (réalisée en 2020 et ouverte en 2021)

- Habitat : reconversion de la friche urbaine de l'ancienne caserne en habitat social (études en cours avec ESPACIL et NEOTOA)

Mme Le Maire indique qu'il faut des partenariats privés dans les projets de revitalisation.

- Mobilités : création d'une piste cyclable entre Etelles et Argentré du Plessis, souhait des 2 Communes depuis 2008 (études lancées en septembre 2021), création d'une liaison douce vers le quartier de la ZAC de la Plesse, maintien des stationnements

- Commerces : Visibilité des commerces (signalétique et digitalisation), recentralisation de la supérette sur le terrain de foot, création d'un marché hebdomadaire.

Mme Le Maire rappelle que l'emplacement de l'entreprise RUPIN aurait pu être une autre possibilité, mais l'entreprise avait été vendue avec la reprise des salariés.

| Bulletin individuel | Bulletin de logement | Forfait déplacement | Formation     | Prime d'efficacité |
|---------------------|----------------------|---------------------|---------------|--------------------|
| 1,40 €              | 1 €                  | 100 €               | 40 € / séance | 80 €               |



- Bâtiment : réflexion sur le devenir du Presbytère (à engager en 2022). Il s'agit de l'ancien logement du prêtre qui n'est plus occupé. Ce bâtiment n'est pas aux normes ni de sécurité ni d'accessibilité.

- Voirie et sécurité : réaménagement de la place Chanoine Delalande en redonnant plus de places aux piétons

- Espaces publics : Revégétalisation du parvis de l'Eglise

Puis, s'en suit la période pré-électorale. L'attractivité et la pérennisation des commerces font partie du programme de l'équipe de Mme Le Maire, réélue en mars 2020.

La crise COVID-19, et l'installation reportée du Conseil Municipal, ont différé la reprise du dossier de quelques mois en 2020.

En Novembre 2020, reprise du dossier avec le recrutement du cabinet Ouest Am' qui sera en charge des études de réaménagement du centre-bourg d'Etreilles.

La Commission Urbanisme et Développement économique, ouverte à tous en début de mandat (diffusion dans l'Etrellais de Juillet 2020), a repris le travail avec Ouest Am' en 2021, à travers plusieurs ateliers, et a apporté de nouvelles idées qui sont venues enrichir le projet :

- Installation d'un préau pour le marché (le long de la salle des sports et/ou côté square) – un groupe proposait les 2 options.

- Réouverture du ruisseau de la Prévalaye à partir du terrain de foot et jusqu'à la ZAC de la Plesse, avec création d'un parc.

Concernant l'implantation d'une surface alimentaire, toutes les enseignes locales ont été consultées en avril 2021 (Leclerc, Système U, Intermarché et Coccimarket). Seule Intermarché a répondu favorablement, et souhaite s'installer à Etreilles.

Le projet a été validé par la Commission Urbanisme du 06 Juillet dernier par 14 votes favorables, contre 3 défavorables.

Le projet a été présenté aux commerçants le 20 Juillet, puis à la population le 18 Septembre.

Aujourd'hui, il convient donc de valider ou non les orientations du projet global et son périmètre, afin d'engager les appels d'offre pour la première phase des travaux.

Mme Le Maire ouvre le débat, et indique que ce projet s'étalera sur la durée du mandat. Par exemple, le projet de logements sociaux par un bailleur sur l'ancienne caserne ne sortira pas avant 2024.

Mme LOURS est satisfaite de pouvoir proposer ce projet aux Etrellais dans lequel ils vont pouvoir consommer localement.

Monsieur Perrier donne lecture de la position de

la minorité. A la fin de sa lecture, Monsieur Perrier indique «*Par notre propos nous avons souhaité vous faire connaître :*

- *notre perception sur le projet et le contexte de sa préparation,*

- *nos arguments qui viennent signifier notre soutien au projet de ré-aménagement du bourg et notre opposition à l'implantation du supermarché. Il est d'ailleurs important que nous puissions avoir le périmètre précis, les orientations du projet le coût financier et le plan de financement avant de pouvoir voter.*

*En nous affirmant, nous nous engageons et nous assumons nos responsabilités d'élus. Au terme de nos échanges, nous demandons :*

- *le report de ce vote*

- *la saisie de la CDAC pour avoir une expertise fine et évaluer la pertinence de ce projet d'implantation d'un supermarché*

- *la présentation par le bureau d'étude de ce projet au conseil municipal. »*

M. LEMESLE relève que la minorité se focalise, comme les médias et la presse, sur le supermarché. Ils ne voient pas le projet global avec des partenariats privés, des bailleurs sociaux. C'est un enjeu global. M PERRIER rapporte des choses qui ne sont pas factuelles.

M. PERRIER répond qu'il peut apporter toutes les preuves nécessaires.

M. PERRIER confirme que la minorité est pour le projet de revitalisation sans la condamnation du terrain de foot. Mais alerte sur la méthode et les choix faits qui mettent en danger le commerce local. Ce n'est pas un projet d'avenir.

Mme SOUVESTRE demande si M. POULOUIN avait accepté de venir sur le terrain de foot, quelle aurait été la position de la minorité.

M. PERRIER répond qu'elle aurait été contre. Il ne s'agit pas de défendre M. et Mme POULOUIN mais bien le terrain de foot.

M. FESSELIER s'étonne de cette réponse car certaines personnes du collectif, proches de la minorité, ont le 18/09 lors de la réunion publique, proposé de faire le supermarché à la place de l'ancienne salle des sports, et de refaire une nouvelle salle ailleurs ; ou encore ont proposé de faire du stationnement sur le terrain de foot pour compenser le stationnement perdu sur la place. Du stationnement ça ne dérange pas, mais un supermarché oui.

M. FESSELIER constate que tout le monde n'a pas le même discours.



M. PERRIER indique que le collectif est différent de la minorité. La position de la minorité est contre le projet et pour la revitalisation.

Sur la concertation, M. DAVENEL informe que la Commune a toujours travaillé les dossiers en Commissions avant de les présenter au Conseil Municipal. Il s'étonne d'entendre dire que la minorité est différente du collectif lorsqu'il voit qui a déclaré la manifestation de ce soir. M. PERRIER Rémi préside l'association Mieux Vivre à Etreilles.

Mme POTIER indique par ailleurs, que les élus ont reçu un mail du collectif sur leur boîte personnelle. Les adresses mails ont donc été diffusées par la minorité.

Mme SOUVESTRE indique que si cela avait été fait par un élu de la majorité... on aurait entendu la minorité !

M. PERRIER indique avoir fait une erreur et s'en excuse.

M. PERRIER poursuit et s'interroge : « Qu'est-ce que l'on veut comme société de demain ? »

Mme SOUVESTRE répond : Dans un monde où la voiture aurait moins de place, il y a une logique de sens à vouloir consommer sur la Commune.

M. PERRIER considère que ce sont deux conceptions de vie différente.

M. DAVENEL répond que ce n'est pas la Mairie mais bien le collectif et la minorité qui divisent la population. Ils ont été tout de suite dans l'opposition.

M. DAVENEL ajoute qu'un terrain de foot n'a rien de naturel. C'est un espace artificiel travaillé par l'homme (engrais, sablage...).

Mme JULLIOT fait remarquer qu'en commission sur les 3 groupes de travail, il y en avait un, dont faisait partie M. DAVENEL, qui proposait de garder le terrain de foot.

M. DAVENEL répond qu'il est contre les grandes surfaces situées en périphérie, mais que ce n'est pas le projet proposé à Etreilles.

Il rebondit sur les propos lus par M. PERRIER concernant l'Association des Artisans et Commerçants d'Etreilles. M. DAVENEL considère que si l'association des commerçants était contre, elle aurait été vent debout contre le projet car les commerçants sont les premiers concernés ; or ce n'est pas le cas.

M. LESMESLE revient sur les menaces et intimidations qu'aurait proféré Mme Le Maire. Il estime que les propos violents de M. POULOUIN en début de séance sont, là, de vraies menaces.

M. PERRIER répète qu'ils ne soutiennent pas M. et Mme POULOUIN.

Concernant le débat démocratique, M. FESSELIER affirme que la majorité fonctionne en équipe. Cela fait 3 mandats qu'il travaille avec Mme Le Maire et ce n'est pas elle qui lui dicte ce qu'il a à faire. Ce n'est pas le projet de Mme Le Maire, mais bien de l'équipe. Il a toujours assumé ses propos, ses faits et gestes. Il est libre de penser et de débattre au sein de l'équipe. Il ne peut pas laisser dire n'importe quoi.

M. DAVENEL confirme que les débats se font en équipe, dans la majorité comme dans la minorité. Il indique que les commissions sont ouvertes aux non-élus.

Ce qui est rare dans les Communes, et non obligatoire, précise M. FESSELIER.

M. DAVENEL poursuit : Aujourd'hui, il n'y a rien de figé ; Le projet peut évoluer au fil du temps et se fera par tranche. Il estime que la minorité alarme les gens en leur faisant peur, notamment sur la sécurité.

M. LEMESLE s'interroge. Il n'y a pas de garantie du maintien du commerce du Coccimarket à moyen terme. S'il y avait fermeture, comme le Tabac Presse en 2018... c'est à la Mairie qu'on viendra se plaindre et à qui on demandera de trouver des solutions.

Mme JULLIOT affirme que Coccimarket a un employé formé qui est prêt à reprendre.

M. FESSELIER est étonné de cette réponse. Il y a là un double discours : M. POULOUIN ne nous l'a jamais dit avant la réunion des commerçants de Juillet, alors que nous l'avons reçu au mois d'Avril et il n'en a pas été question. Il a essayé de vendre son commerce à plusieurs reprises. L'épicerie représente une faible part de son chiffre d'affaire. On a des gens qui veulent faire leurs courses à Etreilles et pas ailleurs.

M. DAVENEL relève que pour en avoir parlé avec M. POULOUIN, celui-ci estime à 180 foyers fréquentant son magasin, soit 20% des foyers de la Commune. L'objectif n'est pas de prendre dans les 20% mais bien d'aller chercher les 80% qui aujourd'hui vont consommer à l'extérieur.

Pour M. DAVENEL, les deux commerces peuvent co-exister. Le dimanche matin, il n'y a rien, pas de pain...

Mme JULLIOT indique qu'elle ne va pas dans les commerces le dimanche.

M. CATELINE rappelle l'histoire de l'Intermarché d'Argentré du Plessis. Il était dans le bourg avant d'être délocalisé. Mme Le Maire précise à M. CATELINE qu'il ne dit pas qu'il n'y avait pas que le déplacement du magasin mais aussi une opération immobilière sur le terrain dans le cœur du bourg.

M. PERRIER répète qu'ils sont contre un supermarché car ce n'est plus d'actualité. Ces enseignes mettent à mal les petits commerces. Des études le prouvent.

Mme Le Maire répond que tous les exemples pris par M. PERRIER sont des exemples de supermarchés en périphérie des bourgs. Ce n'est pas le cas d'Etreilles.



Il est prévu en centralité car Etreilles est un pôle relais dans le SCoT, donc obligation de conforter les commerces en centralité. Elle prend l'exemple de Chantepie : le supermarché a été construit dans le centre bourg il y a 40 ans dans un périmètre contraint. Et il y a des commerces de proximité.

M. PERRIER ne remet pas en cause l'intérêt d'avoir des investissements privés dans le projet. Il estime que notre Commune n'est pas à comparer avec d'autres communes plus vulnérables. Le projet est dans une logique ultralibérale, pensée par la consommation.

M. DAVENEL répond que là où il travaille, le supermarché a brûlé et laisse 40 producteurs locaux sur le carreau. Il y a donc des partenariats possibles avec les supermarchés.

Mme Le Maire confirme qu'il peut y avoir des producteurs locaux dans les enseignes de supermarché.

A Argentré du Plessis, il y a deux supermarchés, et un boucher, et pourtant les 3 fonctionnent. Pourquoi ce qui est valable ailleurs, ne le serait pas à Etreilles ?

Mme le Maire considère que l'équipe de la minorité a le droit de penser différemment, mais qu'elle cesse de remettre en cause celle de la majorité et de faire croire que la vision de cette dernière est forcément mauvaise. La minorité ne représente pas l'ensemble de la population.

Mme le Maire rappelle que tous les élus sont destinataires des comptes-rendus des commissions et qu'ils peuvent poser des questions lors des séances du conseil municipal. Or vous n'avez posé aucune question au conseil municipal de Juin car vous étiez absent mais vous déposez des tracts dans les boîtes aux lettres.

M PERRIER répond que c'est une drôle de conception de la démocratie. Il ne souhaite pas se justifier sur la distribution du tract, et indique qu'il était souffrant au mois de Juin.

Mme SAVATTE rappelle à M. PERRIER qu'en début de mandat les élus de la minorité avaient souhaité préciser qu'ils seraient dans la proposition et pas dans la contestation ; leurs demandes sur leur représentation dans les commissions et leur parution dans l'Etrellais ont été respectées...or vous êtes dans la revendication politique avec vos tracts. Maintenant, la minorité reproche des choses à posteriori.

M. CATÉLINE se demande pourquoi M. ALLICHON était présent à la réunion de campagne le 12 Mars 2020.

Mme Le Maire répond que M. ALLICHON habite la Commune depuis 2006. Il participait donc en tant que citoyen Etrellais, comme il a pu participer à la réunion

de campagne de l'équipe de M. BIGNON le 13 mars.

M. CATÉLINE indique qu'il est allé à la rencontre des Etrellais samedi de 15h à 19h, en sonnant de porte en porte Rue du Chardonneret. (8 personnes pour l'Intermarché sur le terrain de foot, 9 sans opinion, et 51 contre). M. CATÉLINE aimerait que l'on interroge les Etrellais.

Mme Le Maire interroge M. CATÉLINE sur ce qu'il a dit aux gens ? La mairie elle a des éléments vérifiables.

Un courrier a été envoyé en avril 2021 à toutes les enseignes locales. Les courriers peuvent être fournis. Système U n'est pas intéressé. Leclerc aurait pu être intéressé étant donné que la famille PEINTURIER est originaire d'Etreilles, mais ils ne sont pas dans cette stratégie de développement. Intermarché est intéressé. Le Coccimarket n'a pas répondu.

Mme Le Maire constate qu'il y a d'autres commerces à Etreilles qui sont en concurrence, comme les salons de coiffure. La Commune ne s'immisce pas dans la gestion des commerces privés. Quand le Coccimarket a décidé de fermer le dimanche, il n'est pas venu demander à la Mairie. La concurrence existe déjà pour des commerces de proximité... La taille d'Etreilles peut avoir plusieurs commerces.

M. CATÉLINE interroge Mme MORICE en tant qu'élue cantonale, sur l'implantation d'un supermarché et les petites communes ? Mme le Maire ne voit pas le rapport. Etreilles a son projet pour dynamiser le cœur de bourg, le weekend. Le Coccimarket est fermé le dimanche et le lundi.

L'idée est d'avoir une locomotive pour les autres commerces. La boulangerie et la Presse sont fermées à partir du samedi après-midi. Le souhait est de retrouver une dynamique commerciale le samedi et le dimanche grâce à cet espace alimentaire ouvert, et à des prix abordables pour tous.

Mme le Maire souhaite apporter des précisions sur des questions de M. PERRIER notamment sur la visibilité financière. Il ne peut être dit qu'il n'y a aucune visibilité financière, car France 3 l'a relayé le 18/09 à la suite de la présentation publique. Le projet est estimé à 1.5 millions d'euros. Le cabinet a estimé les travaux de voirie à 1.3 millions d'euros, mais sans le préau pour le marché et la voie d'accès car le projet privé n'était pas dessiné.

Mme Le Maire revient sur les propos de M. PERRIER et particulièrement sur le mode de financement : 2 gros emprunts vont s'arrêter en 2022 et 2023 redonnant de la souplesse à la collectivité si elle devait emprunter.

Les ventes de la ZAC de la Plesse permettent d'avoir de la trésorerie car elles autofinancent les investissements de viabilisation.



Comme cela a été précisé au vote du budget la Commune se désendette. Les voyants sont au verts.

Pour ce projet structurant, car à plusieurs volets, la Commune pourra solliciter également des subventions, et une des conditions c'est de ne pas porter toutes les opérations seule mais avec des porteurs privés (bailleurs sociaux, privé pour la surface alimentaire). Il n'y a pas de subventions pour de simples travaux de voirie comme le réaménagement de la Place Chanoine.

Investir 1.3 millions d'euros pour seulement une place sans apport d'activités n'aurait aucun sens, et aucune plus value pour les commerçants de proximité. Il faut avoir un projet global de redynamisation de centre-bourg.

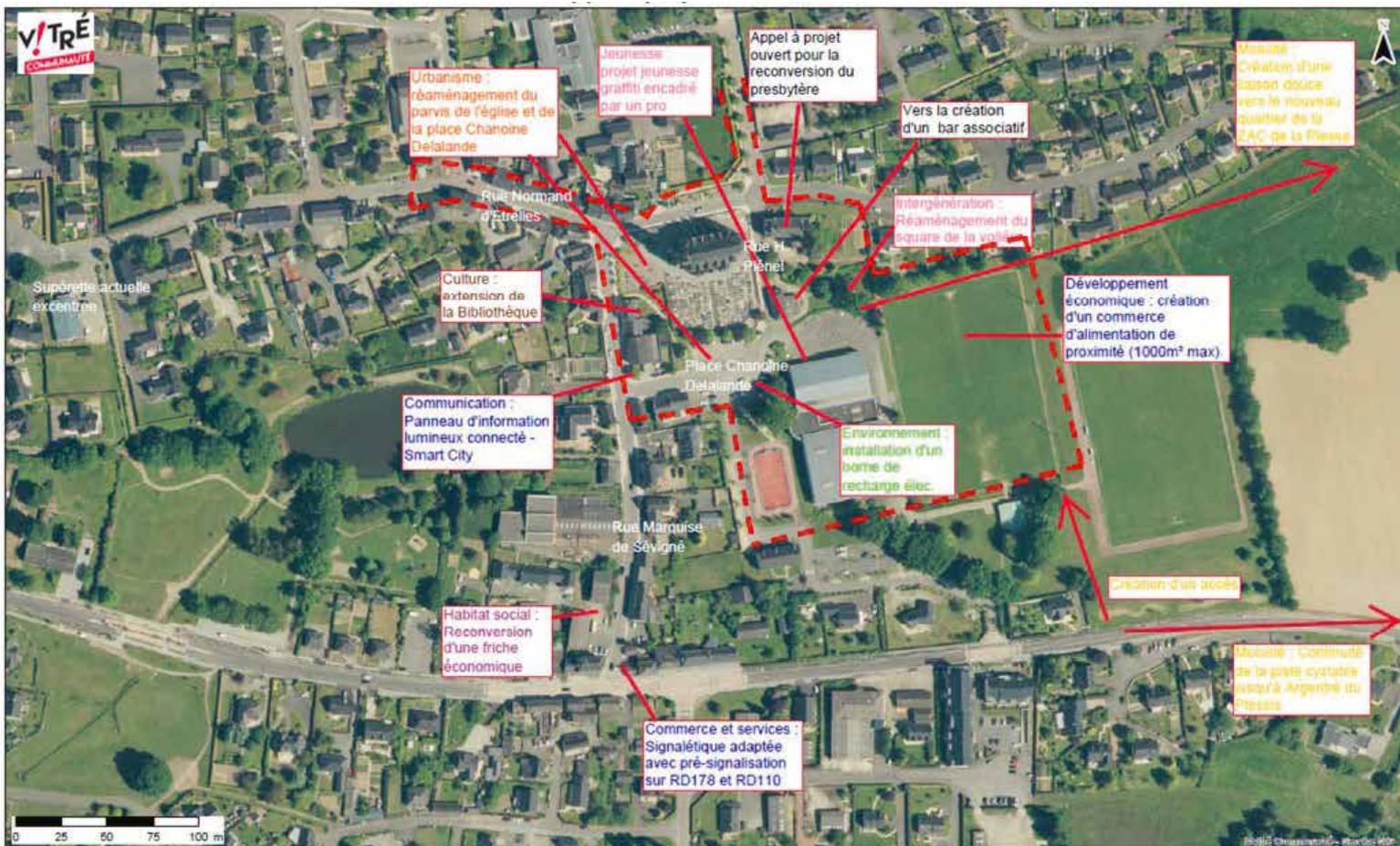
M. BIGNON demande quel impact financier y aurait-il si la supérette ne se fait pas. Mme Le Maire ne connaît pas la quote-part liée à ce seul volet dans l'enveloppe d'un projet global, mais la prise en compte globale des besoins de la population est nécessaire pour permettre d'aller chercher les subventions. L'Etat a des séquences de subvention. Il faut être prêt à déposer un dossier.

M. PERRIER ne remet pas en question les capacités de financements de la Commune mais considère qu'il faut repenser le commerce et faire preuve d'innovation, peut-être au niveau de Vitré Communauté pour recréer une dynamique au sein du bourg. Réponse : Vitré Communauté n'intervient qu'à la marge sur le commerce, et seulement dans les plus petites communes pour le dernier commerce.

M. DAVENEL revient sur l'affichage sauvage constaté ce weekend sur les mobiliers urbains de la Commune. Le collectif Carton Rouge a sans autorisation scotché sur des supports peints qui seront abimés ! Il demande à M. PERRIER qu'il passe un message ferme au collectif Carton Rouge pour ne plus coller des affiches sur le mobilier urbain car le scotch dégrade la peinture.

Avant de passer au vote, Mme Le Maire souhaite repréciser les contours du projet.

Il s'agit du vote du projet global de revitalisation du centre-bourg qui reprend les orientations découlant du travail des ateliers de diagnostic et de concertation de 2019, et des ateliers et travaux de la Commission Urbanisme et Développement économique en 2021, résumé sur les plans ci-après :





A noter :

- L'extension de la bibliothèque a déjà été réalisée en 2020 (ouverture et animation en 2021)
- Le bar associatif n'est plus d'actualité car l'initiative privée est présente avec le bar « Le 82 »
- La borne de recharge électrique ne sera pas installée par le SDE35

M. BIGNON demande si le conseil municipal pourra revenir sur le projet ultérieurement.

M. DAVENEL répond qu'il n'est pas figé mais que le projet doit avancer pour les demandes de subvention.

Mme Le Maire termine en indiquant que le projet d'aménagement global sera soumis aux partenaires publics pour obtenir des subventions, financement conditionné à la nécessité d'avoir un projet global avec plusieurs actions et des partenariats privés (un simple aménagement de place n'est pas subventionné).

Mme Le Maire informe que la Commune est lauréate de subventions de l'ADEME sur les études pour la piste cyclable entre Etreelles et Argentré du Plessis.

M. BIGNON émet des réserves sur la réouverture du ruisseau qui est trop proche des habitations.

Mme Le Maire indique que l'Office Français de la Biodiversité est associé au projet pour les études en cours, et validera le dossier.

Les imprécisions alimentent les peurs des gens. Les eaux pluviales seront séparées du lit du ruisseau. Les arbres seront conservés.

M. BIGNON demande le vote à bulletin secret. Le vote à bulletin secret est refusé (nécessité d'avoir au

moins 1/3 des membres présents qui le demandent).  
le Conseil Municipal décide :

- De valider le projet d'aménagement global de revitalisation du centre-bourg d'Etreelles présenté ci-dessus

Vote à main levée, Pour : 18 ; Contre : 5 - GAILLARD Pauline, JULLIOT Frédérique, BIGNON Alain, CATELINE Lionel, PERRIER Rémi

## 8) Urbanisme – Modification n°1 du Plan local d'Urbanisme

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'ÉTRELLES a été approuvée par délibération du Conseil municipal en date 29 avril 2019.

Afin de permettre l'adaptation du PLU face à l'apparition de nouveaux projets et de quelques difficultés d'application du règlement, la Commune a décidé de modifier certaines dispositions du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Les modifications proposées s'inscrivent dans la droite ligne des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et ne portent pas atteinte à son économie générale. Elles ne réduisent pas non plus un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ; et ne comportent pas de graves risques de nuisance.

Ces changements ne nécessitent donc pas l'engagement d'une procédure de révision.



M. CATELINE s'interroge : « est-ce que je suis toujours un élu ? La prochaine étape c'est quoi, m'exclure du groupe ? »

Mme le Maire répond à Monsieur Cateline qu'il est élu puisqu'il vote depuis le début de la séance. C'est à lui de se décider et d'indiquer ce qu'il souhaite voter pour ce point là.

Ceci exposé, le Conseil Municipal décide :

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Vote à main levée, Pour : 19, Contre : 4 – GAILLARD Pauline, JULLIOT Frédérique, BIGNON Alain, PERRIER Rémi

## QUESTIONS DIVERSES

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

- **Fixation des tarifs de cantine** (pas de modification) :

- Tarif enfant d'Étrelles (maternelle) : 4,00 €
- Tarif enfant d'Étrelles (élémentaire) : 4,06 €
- Tarif enfant hors-Commune (maternelle) : 4,51 €
- Tarif enfant hors-Commune (élémentaire) : 4,57 €
- Tarif adulte : 4,86 €

- **Fixation des tarifs de garderie** (suppression du créneau de garderie de 7h15 à 7h30 car non-utilisé ; facturation à compter de 16h45 le soir).

| Nouveaux tarifs Garderie               | Enfants Commune | Enfants Hors-Commune |
|--|-----------------|----------------------|
| - De 7h30 à 8h20                       | 1.80 €          | 2.00 €               |
| - Après 8h à 8h20                      | 1.20 €          | 1.30 €               |
| - 16h45 à 17h30                        | 1.50 €          | 1.60 €               |
| - 16h45 à 18h                          | 1.80 €          | 1.95 €               |
| - 16h45 à 18h30                        | 2.00 €          | 2.20 €               |
| - 16h45 à 18h45                        | 2.25 €          | 2.45 €               |
| - Pénalité pour dépassement d'horaires | 10 €            | 10 €                 |

- **ZAC de la Plesse** – Avenant n°7 pour les études d'aménagement de la tranche 4 de la ZAC de la Plesse au montant de 1 780€ HT (Atelier Bouvier Environnement).

- **Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour le projet de piste cyclable** entre Étrelles et Argentré du Plessis : devis du cabinet ABEIL au montant de 14 900€ HT

- **Relevé topographique pour la piste cyclable** entre Étrelles et Argentré du Plessis : devis du cabinet Arnaud LEGENDRE au montant de 2 721.60€ HT

- **Renouvellement de la convention d'occupation du complexe sportif avec l'association Thalès** Haute Bretagne, au montant de 180€/mois.

- **Renouvellement de la convention d'occupation du complexe sportif avec l'association GRYPMDA**, au montant de 480€/an.

- **Renouvellement de la convention d'occupation de la Maison des Associations avec le professeur de musique Christian GOUJON**, au montant de 240€/an.

M. BIGNON souhaiterait avoir le calendrier des commissions, notamment pour le projet de piste cyclable.

Ce projet sera du ressort de la Commission voirie. Le cabinet vient de démarrer les études. Une date sera communiquée ultérieurement.

Mme JULLIOT demande s'il y aura des subventions. Il est répondu oui : 40% par Vitré Communauté, 20% par le Département et 20% par l'ADEME, soit potentiellement 80%.

Fibre optique : Mme Le Maire indique que des travaux auront lieu au second semestre 2022 pour un déploiement par les opérateurs en 2023.





## Séance du Lundi 29 novembre 2021

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27/09/21 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Mme Le Maire demande si quelqu'un a des observations sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 Septembre 2021.

M. PERRIER prend la parole et estime qu'il manque des propos en pages 10, 11 et 12.

Mme Le Maire indique avoir bien reçu en Mairie le mail de la minorité concernant la modification souhaitée du compte-rendu.

Elle s'est alors rapprochée du service juridique de l'AMF qui précise que le compte-rendu d'un conseil municipal est une synthèse des échanges liés à l'objet de la délibération. En aucun, il ne peut être rédigé mot pour mot.

Seul le Conseil Municipal a le pouvoir de modifier le compte-rendu.

M. PERRIER indique qu'il s'agit de faire ressortir les éléments qui ont été dits en séance. Ce qui est valable pour la majorité, doit l'être pour la minorité également.

Mme Le Maire répète que le compte-rendu reprend les échanges qui ont trait uniquement à la délibération.

Elle demande si le Conseil Municipal souhaite modifier le compte-rendu. Seules 4 conseillers municipaux (BIGNON Alain, GAILLARD Pauline, PERRIER Rémi et le pouvoir de JULLIOT Frédérique) sont pour la modification.

Par conséquent, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 Septembre 2021 ne sera pas modifié.

### 1) Vitré Communauté – Approbation du rapport d'activités 2020

Le rapport d'activités 2020 retrace tous les investissements et actions menés par l'intercommunalité sur l'année 2020.

Il doit faire l'objet d'une communication aux conseillers municipaux lors d'une séance de Conseil Municipal.

le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport d'activités 2020 de Vitré Communauté

A l'unanimité, Pour : 23

>>>

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, CADET Marie-Ghislaine, DAVENEL Élise, GAILLARD Pauline, GAUTHIER Danièle, LOURS Charlotte, POTIER Béatrice, SAVATTE Stéphanie, SOUVESTRE Mélanie, MM : BIGNON Alain, CATELINE Lionel, DAVENEL Stéphane, FESSELIER Laurent, GÉRARD Patrick, LEMESLE Jérôme, MAUDET Bernard, PERRIER Rémi, ROUSSELET Guy, SCHWAB Gilles

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : JULLIOT Frédérique à M. PERRIER Rémi, RICOU Élodie à Mme DAVENEL Élise, M. LAMBERT Julien à Mme SOUVESTRE Mélanie

### 2) Vitré Communauté – Approbation rapport définitif CLECT portant sur la gestion des eaux pluviales urbaines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT du 23 septembre 2021 relatif au transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ».

A l'unanimité, Pour : 23

### 3) Vitré Communauté – Accord sur la révision libre des attributions de compensation pour la gestion des eaux pluviales urbaines

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 23 septembre 2021, approuvé à l'unanimité ;

Considérant que la fixation libre des attributions de compensation proposée par la CLECT implique des délibérations concordantes du conseil communautaire et de chaque commune intéressée ;

Mme Le Maire rappelle que Vitré Communauté prélève, sur l'attribution de compensation versées aux Communes, une somme nécessaire au fonctionnement des services communs intercommunaux (informatique, ADS, SDIS, GMAPI, CEP). La gestion des eaux pluviales en fera désormais partie, suite au transfert de la compétence.

Les Communes pourront faire des emprunts pour financer les travaux sur le réseau d'eaux pluviales, car certaines Communes ont une attribution de compensation négative.

le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le principe d'une fixation libre des attributions de compensation, à compter de 2022, pour la part « eaux pluviales urbaines »

A l'unanimité, Pour : 23

### 4) Vitré Communauté – Adoption du règlement intérieur du réseau Arléane

Le règlement intérieur du réseau communautaire Arléane a été présenté et voté à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 4 novembre 2021.



Il vient compléter le règlement intérieur propre à la Bibliothèque d'Étrelles.

Considérant la nécessité d'harmoniser certaines pratiques relatives à la circulation des documents et à des conditions de fonctionnement partagées entre toutes les bibliothèques du réseau Arléane ;

Considérant l'application du droit d'auteurs et droits voisins, des lois informatique et liberté et de la protection des données, applicables dans l'ensemble des bibliothèques ;

Considérant que tout usager par le fait de son inscription et adhésion au réseau Arléane ou de l'utilisation des services d'une ou de plusieurs des bibliothèques Arléane est soumis au règlement intérieur auquel il s'engage à se conformer ;

Considérant que chaque membre du réseau Arléane est invité en complément du règlement commun, à rédiger un règlement permettant de gérer les spécificités de son propre équipement ;

le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le règlement intérieur du réseau Arléane

A l'unanimité, Pour : 23

## 5) ICPE – Procédure d'enregistrement GAEC HAIGRON

La Commune d'Étrelles a reçu un dossier d'enregistrement en vue de la restructuration d'un élevage de porc par le GAEC HAIGRON aux lieux-dits « La Roussière » et le « Bois Jean » sur la Commune de Pocé Les Bois.

La Commune d'Étrelles est consultée car elle est voisine de la Commune de Pocé Les Bois.

Une consultation du public a eu lieu du 11 Octobre au 12 Novembre 2021 inclus.

Le dossier était consultable à la Mairie du lieu d'installation aux heures habituelles d'ouverture et sur le site internet de la Préfecture (<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>).

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la demande d'enregistrement présentée.

Mme Le Maire précise qu'il n'y a pas de rejets d'effluents sur la Commune d'Étrelles.

le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur la restructuration de l'élevage de porc du GAEC HAIGRON

A main levée, Pour : 22

## 6) Enfance-Jeunesse – Avis sur le périmètre de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Vitré Communauté et la Caf d'Ille et Vilaine sollicite la Commune d'Étrelles pour avoir l'avis du Conseil Municipal sur le périmètre de signature de la prochaine CTG qui prendra effet à compter du 01 Janvier 2023, en remplacement des contrats enfance Jeunesse communaux (CEJ), supprimés au 01 janvier 2021.

Deux périmètres de signatures sont possibles :

- Portage d'une CTG par bassin de vie selon l'actuel zonage des Relais Assistants Maternels (soit 5 RIPAME sur Vitré Communauté)
- Signature d'une CTG unique sur le territoire de l'EPCI

Mme GAUTHIER informe que le Relais Petite Enfance (ex-RIPAME) est passé de 11 à 19 Communes. Elle indique que la majorité des Communes ont délibéré pour une signature au niveau des Relais Petite Enfance existants.

Mme GAILLARD se demande si la CTG est signée sur un plus petit périmètre, est-ce que la Commune pourra quand-même travailler avec une autre Commune qui n'est pas dans le périmètre. Mme GAUTHIER indique que le RIPAME intervient dans les domaines de l'enfance de la parentalité, de la famille. Mme GAUTHIER répond qu'il s'agit uniquement d'un périmètre de signature mais chaque Commune pourra mettre ses actions propres dedans. Chaque Commune conserve ses actions, ses équipements, ses habitudes de travail. Elle pourra continuer à avoir des liens avec les autres Communes.

le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'option de la signature de la CTG par bassin de vie, à l'échelle du périmètre de l'actuel Relais Petite Enfance

A l'unanimité, Pour : 23





## 7) Budget Commune – Décision modificative n°2

En effet, les travaux d'effacement du réseau d'électricité de la rue des artisans effectué par le SDE35 sont terminés et doivent être intégrés au travers d'opérations patrimoniales.

Mme le Maire signale qu'il s'agit d'une opération d'ordre, sans impact financier sur le budget.

le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la décision modificative n°2 qui s'établit comme suit : Tableau 1

Tableau 1

| Désignation  | Dépenses              |                         | Recettes              |                          |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------------|
|  | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentations de crédits |
| <b>INVESTISSEMENT</b>  |                       |                         |                       |                          |
| D-21538 : Réseaux divers - autres réseau   | 0.00 €                | 12 475.85 €             | 0.00 €                | 0.00 €                   |
| <b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b> | <b>0.00 €</b>         | <b>12 475.85 €</b>      | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>            |
| R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles                            | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 12 475.85 €              |
| <b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b> | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>12 475.85 €</b>       |
| <b>Total INVESTISSEMENT</b>  | <b>0.00 €</b>         | <b>12 475.85 €</b>      | <b>0.00 €</b>         | <b>12 475.85 €</b>       |
| <b>Total Général</b>   |                       | <b>12 475.85 €</b>      |                       | <b>12 475.85 €</b>       |

A l'unanimité, Pour : 23

## 8) ZA Piquet-Ouest – Vente de la parcelle ZK n°203

La société KERALLI IMMO a adressé un courrier à la Mairie, le 13/10/2021, pour acheter la parcelle communale cadastrée ZK n°203, d'une superficie de 303m<sup>2</sup>.





Cette parcelle avait été conservée par la Commune dans le cadre de la création d'un éventuel accès direct à la ZA depuis la RD178.

Cependant le Département 35 n'a pas retenu la solution d'entrée de zone proposée par la Mairie, pour des raisons de sécurité routière.

La Commune n'a pas l'utilité de conserver cette parcelle.

M. PERRIER demande si on a connaissance du futur usage du terrain.

M. FESSELIER répond que ce sera pour la construction d'un bâtiment de stockage par le groupe Intermarché.

Mme Le Maire informe que les travaux en cours dans la ZA concernent les travaux de finition.

M. DAVENEL donne des informations sur les travaux : reprise de nombreuses bordures, enrobé décalé en janvier 2022 si les candélabres sont arrivés (problème de livraison). L'entrée principale sera élargie d'un mètre.

Mme Le Maire fait part du problème des stationnements des voitures tampon qui font du co-voiturage à la semaine. Une signalétique spécifique pourra être prévue.

le Conseil Municipal décide :

- De vendre la parcelle cadastrée ZK n°203, d'une contenance de 303 m<sup>2</sup>, à la SCI KERALLI IMMO, domiciliée 8 Rue de Sports 35370 Argentré du Plessis, moyennant le prix principal, TVA sur marge incluse, de 9 030€

A l'unanimité, Pour : 23

## 9) Revitalisation du centre-bourg – Demande de subvention DETR 2022

Opération : Travaux d'aménagement de sécurité en centre-bourg d'Étrelles.

Dans le cadre du projet global de revitalisation du centre-bourg, il est prévu une requalification des espaces publics avec le réaménagement de la place Chanoine Delalande, donnant plus de places aux espaces piétons sécurisés, et permettant la mise en place d'un marché hebdomadaire.

Ces aménagements ont pour but d'accompagner des actions globales sur l'attractivité et l'animation du centre-bourg (revitalisation des commerces, mobilité, culture, logement...).

Mme le Maire informe que la Commune peut bénéficier de subvention au titre de la DETR 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour des travaux d'aménagement de sécurité en centre-bourg (30% maximum avec un plafond de dépenses de 300 000€ HT).

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'opération de Travaux d'aménagement de sécurité en centre-bourg d'Étrelles. *Tableau 2*

M. BIGNON demande si l'évaluation a été faite à « main levée ». Mme le Maire répond par la négative. L'Etat demande des documents précis. C'est le cabinet d'études qui a fourni les chiffres qui vont servir pour les appels d'offre.

M. BIGNON demande si cela ne concerne que de la voirie. Mme Le Maire acquiesce. Les espaces verts, le parvis de l'église n'entrent pas en compte dans la DETR.

le Conseil Municipal décide :

- De valider l'opération « Travaux d'aménagement de sécurité en centre-bourg d'Étrelles »

Vote à main levée, Pour : 19, Contre : 4 – BIGNON Alain, GAILLARD Pauline, PERRIER Rémi et pouvoir de JULLIOT Frédérique

## 10) Vie communale – Création d'un marché hebdomadaire

Dans le cadre du projet global de revitalisation de centre-bourg, il est prévu la création d'un marché hebdomadaire d'approvisionnement.

Une enquête à la population a d'abord eu lieu en septembre pour connaître leurs souhaits de créneaux pour ce marché.

Sur les 224 personnes intéressées par le marché, 55% ont voté en faveur du samedi matin, 33% en faveur du dimanche matin, et 28% en faveur du vendredi en soirée.

L'enquête population s'est suivie d'un démarchage auprès des commerçants présents sur les marchés de Vitré, La Guerche de Bretagne, Argentré du Plessis et Châteaubourg.

Les commerçants intéressés se sont exclusivement prononcés pour le créneau du vendredi soir car le samedi matin, ils sont déjà présents sur d'autres marchés, et le dimanche est le jour de repos.

Tableau 2

| Dépenses  | En € H.T.      | Recettes espérées                          | En €           |
|---|----------------|--|----------------|
| Travaux d'aménagement sécurité de voirie (voirie, espace piéton, mobilier de sécurité, parking) | 649 080        | DETR 2022                                  | 90 000         |
|   |                | Conseil départemental<br>Amendes de police | 20 000         |
|   |                | Vitré Communauté<br>Fonds de concours      | 118 500        |
|   |                | Autofinancement                            | 420 580        |
| <b>Total opération</b>  | <b>649 080</b> | <b>Total opération</b>                     | <b>649 080</b> |



Mme Le Maire indique que les horaires permettront à la fois de capter les parents sortants de l'école à 16h30 et les gens qui sortent du travail après 18h.

Aujourd'hui, 6 chaland ont répondu présents sur le principe.

L'emplacement habituel du marché a été défini, dans le cadre des ateliers de la Commission Urbanisme et Développement économique, sur le parking au Nord de l'ancienne salle des sports.

L'emplacement provisoire est proposé derrière la Mairie. Il y a des toilettes à proximité, c'est sécurisé et ça ne gêne pas la circulation.

Le Syndicat des Marchés de France a émis un avis défavorable sur le tarif différencié, proposé par la Commission, entre les chaland réguliers et ceux occasionnels.

Mme Le Maire indique que le préau de l'Espace Henri Brillant, en cours de restauration, pourra être utilisé par les chaland qui n'ont pas de camion.

le Conseil Municipal décide de :

- Mettre en place un marché hebdomadaire d'approvisionnement en début d'année 2022, qui aura lieu le vendredi soir de 16 à 20h
- Installer provisoirement le marché derrière la Mairie et dans la cour de l'espace Henri Brillant pendant

les travaux d'aménagement de la Place Chanoine Delalande

- Fixer les tarifs municipaux des droits de place comme suit :
  - Tarif journalier : 0.50€/mètre linéaire
  - Abonnement annuel : 23.5€/ mètre linéaire

A l'unanimité, Pour : 23

## 11) Finances – Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du Budget Primitif 2022

La Commune peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par conséquent, proposition est faite d'ouvrir les crédits suivants : Tableau 2

le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement telles que présentées dans le tableau ci-dessus

A l'unanimité, Pour : 23

Tableau 3

| Chapitre                               | Crédits votés au BP 2021 + DM | Crédits pouvant être ouverts par le Conseil Municipal au titre de l'article L1612-1 du CGCT |
|--|-------------------------------|---|
| 20 - Immobilisations incorporelles     | 102 817,40 €                  | 25 704,35 €   |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 35 401,90 €                   | 8 850,48 €  |
| 21 - Immobilisations corporelles       | 410 382,42 €                  | 102 595,61 €  |
| 23 - Immobilisations en cours          | 243 740,99 €                  | 60 935,25 €   |

## AFFAIRES DIVERSES

- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Devis viabilisation de la tranche 4 de la Zac de la Plesse

SYMEVAL : Desserte en eau potable = 120 500.52€ HT soit 144 600.62€ TTC.

SOLUTEL : Ingénierie desserte Télécom = 2 005€ HT soit 2 406€ TTC

GrDF : Signature de la convention de desserte en gaz naturel = 44 460€ HT soit 53 352€ TTC pris en charge par GrDF. La Commune ne paie que la surlargeur de tranchée.

Mme Le Maire annonce que la liste d'attente pour la tranche 4 est déjà longue. M. DAVENEL indique que la commercialisation de la tranche 4 se fera en deux temps, mais la viabilisation en une seule fois pour faire des économies d'échelle sur les travaux.

- Obtention d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (France Relance) d'un montant de 4 450€, pour l'achat de 2 vidéoprojecteurs interactifs et d'une ressource numérique (montant de la dépense 6 500€ TTC).

- Obtention d'une subvention dans le cadre du programme ALVEOLE, d'un montant de 2 656.50€, pour l'installation d'un abri-vélos à l'Aire de la Prévalaye (montant de dépense : 5 313€ TTC).

- M. FESSELIER informe que les travaux de changement des menuiseries des bâtiments avancent. La salle des Mariages et l'Espace Henri Brillant sont terminés. Il reste la salle saint-Hippolyte où quelques menuiseries sont en attente de livraison. Les travaux auront probablement lieu en Janvier 2022.





## Séance du Lundi 31 Janvier 2022

&gt;&gt;&gt;

### 1) Vie Communale – Renouvellement du logiciel SEGILOG

Mme Le Maire propose donc de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans.

L'acquisition du droit d'utilisation des logiciels est de 5 715€ HT/an (ancien contrat 5 382€) et la maintenance et formation est de 635€ HT/an (ancien contrat 598€).

A l'unanimité, Pour : 22

### 2) Vitré Communauté – Nouvelle convention service commun ADS

Celle-ci prend en compte les nouvelles procédures de dépôt informatique des permis de construire, déclaration préalable de travaux...

A l'unanimité, Pour : 22

### 3) Assainissement – Transfert des résultats de clôture du budget à Vitré Communauté

Mme Le Maire rappelle que la Commune avait demandé à garder la gestion de l'assainissement collectif (subdélégation), mais Vitré Communauté a refusé. L'excédent doit donc être reversé.

Mme Le Maire propose de reverser sur 3 ans pour lisser la perte de trésorerie lié à ce reversement. Les Communes de Saint-Didier, Balazé, Etreilles et le Syndicat de la Savatrais n'ont pas encore reversé.

M. BIGNON demande si le reversement est proportionnel, et donc qu'une commune comme Argentré du Plessis verse plus. Mme le Maire ne connaît pas le montant reversé par les communes voisines. Certaines communes avaient des déficits car elles avaient fait des travaux ou des excédents.

M. BIGNON demande comment ça se passe pour le montant de la redevance. Mme Le Maire explique qu'il y avait de grosses disparités de tarifs de la redevance entre les communes de Vitré Communauté. La commune d'Etreilles faisait partie des communes qui avaient une redevance haute. Et comme la compétence est devenue intercommunale, la redevance devra être la même partout.

Il est prévu un lissage sur 9 ans pour les Communes comme Vitré qui avaient une redevance faible afin de ne pas impacter brutalement les habitants et les gros consommateurs d'eau, comme Lactalis à Vitré par exemple ou Gâtines à La Guerche de Bretagne.

M. BIGNON en conclue que la redevance ne devrait donc pas trop augmenter à Etreilles les prochaines années.

le Conseil Municipal décide :

- Detransférer la totalité des résultats (fonctionnement et investissement) du budget annexe « Assainissement » constatés au 31/12/2019 à Vitré Communauté.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, CADET Marie-Ghislaine, DAVENEL Élise, GAILLARD Pauline, GAUTHIER Danièle, JULLIOT Frédérique, RICOU Élodie, SAVATTE Stéphanie, SOUVESTRE Mélanie, MM : BIGNON Alain, FESSELIER Laurent, GÉRARD Patrick, LAMBERT Julien, LEMESLE Jérôme, PERRIER Rémi, ROUSSELET Guy, SCHWAB Gilles

Absent : M. CATÉLINE Lionel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LOURS Charlotte à Mme RICOU Élodie, POTIER Béatrice à Mme SAVATTE Stéphanie, MM : DAVENEL Stéphane à M. ROUSSELET Guy, MAUDET Bernard à Mme MORICE Marie-Christine

soit un transfert total des résultats de 297 481.05€ sur 3 ans

Vote à main levée, Pour : 21, abstention : 1 – Mme GAUTHIER

### 4) Syndicat de la Savatrais – Dissolution du SIVOM

Dans sa séance du 22 Décembre 2021, le comité syndical de la Savatrais a voté le principe de dissolution du SIVOM.

En effet, depuis le 01 Janvier 2020, la compétence assainissement collectif a été transférée à Vitré Communauté, et la délégation de gestion n'a pas été acceptée par l'intercommunalité.

Le Budget Assainissement a donc été clôturé et le résultat de clôture sera transféré aux 2 Communes via une clé de répartition qui sera déterminée ultérieurement.

Le SIVOM n'ayant plus qu'une seule compétence, la gestion du Centre de Secours, l'État a mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat de la Savatrais à compter du 30 juin 2021.

Le Département d'Ille et Vilaine a proposé de racheter le bâtiment et le terrain du Centre d'Incendie et de Secours d'Argentré-Etreilles.

La Commune d'Etreilles doit se prononcer sur le principe de dissolution du Syndicat de la Savatrais.

Mme Le Maire explique que les élus d'Etreilles, membres du Syndicat, souhaitent garder cette structure comme outil de mutualisation efficace, mais pas les élus d'Argentré du Plessis.

Mme Le Maire regrette cette décision car il n'est pas sûr de pouvoir recréer plus tard un outil de mutualisation comme l'était le Syndicat de la Savatrais.

Mme JULLIOT demande si le SDIS est d'accord pour racheter le Centre de secours. Mme Le Maire répond par l'affirmative. Ils ont d'ailleurs fait une proposition d'achat, jugée trop faible par les élus. Nous attendons le retour des domaines et des négociations devront



être menées.

le Conseil Municipal décide :

A l'unanimité, Pour : 22

## 5) Revitalisation du centre-bourg – Demande de subvention au titre des recettes des amendes de police

Opération : Travaux d'aménagement de sécurité en centre-bourg d'Etelles

Dans le cadre du projet global de revitalisation du centre-bourg, il est prévu une requalification des espaces publics avec le réaménagement de la place Chanoine Delalande, donnant plus de places aux espaces piétons sécurisés, et permettant la mise en place d'un marché hebdomadaire.

Ces aménagements ont pour but d'accompagner des actions globales sur l'attractivité et l'animation du centre-bourg (revitalisation des commerces, mobilité, culture, logement...).

Mme le Maire informe que la Commune peut bénéficier de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour des travaux d'aménagement de sécurité en centre-bourg (15% maximum avec un plafond non-déterminé à ce jour) car il s'agit d'une enveloppe départementale répartie en fonction du nombre de dossiers déposés.

C'est pourquoi, après avoir présenté le plan de financement, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'opération de Travaux d'aménagement de sécurité en centre-bourg d'Etelles, et de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès du Département d'Ille et Vilaine au titre de la répartition des amendes de police 2022.

Tableau 1

Vote à main levée, Pour : 18, blancs : 4 – M. BIGNON, Mme GAILLARD, Mme JULLIOT et M. PERRIER

## 6) Revitalisation du centre-bourg – Signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »

La Commune d'Etelles a été retenue dans la deuxième vague du programme « Petites Villes de Demain ».

Le programme Petites villes de demain vise à donner

aux élus des Communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La Commune d'Etelles a initialement exprimé sa candidature au programme par lettre transmise à Monsieur Le Sous-Préfet de Fougères-Vitré le 06/11/2020.

L'Etat a reconnu le caractère nécessaire et ambitieux du projet global de revitalisation du centre-bourg d'Etelles.

Une convention doit-être signée entre les partenaires.

Mme Le Maire rappelle que la Commune d'Etelles avait postulé à l'appel à projet régional revitalisation des centres-bourgs en 2019, puis Petites Villes de Demain en 2020.

En fin d'année, Etelles a été retenue Petites Villes de Demain. Ce programme permettra d'avoir des aides en ingénierie et financières qui s'étaleront sur la durée du mandat.

Vote à main levée, Pour : 18, blancs : 4 - M. BIGNON, Mme GAILLARD, Mme JULLIOT et M. PERRIER

Tableau 1

| Dépenses  | En € H.T.      | Recettes espérées                               | En €           |
|---|----------------|---|----------------|
| Travaux d'aménagement sécurité de voirie (voirie, espace piéton, mobilier de sécurité, parking) | 649 080        | DETR 2022 (13.86%)                              | 90 000         |
|   |                | Conseil départemental – Amendes de police (15%) | 97 362         |
|   |                | Vitré Communauté – Fonds de concours (18.26%)   | 118 500        |
|   |                | Autofinancement (52.88%)                        | 343 218        |
| <b>Total opération</b>  | <b>649 080</b> | <b>Total opération</b>                          | <b>649 080</b> |



## 7) Déploiement fibre optique – Conventions de servitude avec MEGALIS pour l'implantation d'armoires techniques

Dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre optique prévu fin 2022, MEGALIS BRETAGNE propose la signature de conventions de servitudes pour l'implantation de 3 armoires techniques.

Elles seront situées :

- 1 armoire à l'entrée de la rue des chênes
- 1 armoire au début de la Rue de la Prévalaye
- 1 armoire au début de la Rue de la Moutaudière

Mme JULLIOT demande si les 3 armoires couvrent la totalité de la Commune. Mme Le Maire répond que ces armoires couvrent l'agglomération. Pour la campagne, la fibre sera déployée sur le réseau filaire d'orange (poteau télécom).

M. FESSELIER remercie Stéphane DAVENEL, Adjoint à la voirie, ainsi que les agents pour avoir suivi ce dossier de près, ce qui a permis de passer en priorité car la Commune est prête pour recevoir la fibre optique au regard des travaux d'anticipation sur ses réseaux.

A l'unanimité, Pour : 22

## 8) Vie communale – Déplacement de l'entrée/sortie de l'agglomération sur la voie communale n°6

La viabilisation de la Tranche 4 de la ZAC de la Plesse va démarrer au printemps prochain. Ainsi

l'urbanisation de la Commune se développe vers l'Est.

Actuellement, l'entrée d'agglomération se situe au niveau des terrains de foot. Son positionnement n'est plus pertinent au regard des constructions du nouveau quartier de la ZAC de la Plesse.

Par conséquent, il est proposé de décaler l'entrée/sortie d'agglomération sur la VC n°6 au niveau du secteur de la Plesse et des Hairies .

M. LEMESLE demande si l'éclairage ira jusqu'à la nouvelle sortie du bourg.

Il est répondu que, dans le cadre de l'effacement des réseaux à la Croix Limier, il est prévu une extension de l'éclairage jusqu'à l'entrée des Hairies pour sécuriser les déplacements vers le site sportif.

M. FESSELIER demande s'il est prévu de l'éclairage dans le chemin qui donne accès à la salle des sports des Hairies. Mme Le Maire répond qu'il n'est pas envisagé pour le moment. Il faut attendre de voir ce que deviendra le lycée des Hairies avant de prévoir des travaux dans ce secteur. Elle précise que la voie est communale avec une servitude pour l'ancien Lycée appartenant toujours au groupe St Exupéry.

le Conseil Municipal décide :

- De valider le déplacement de l'entrée/sortie de l'agglomération au niveau des Hairies sur la voie communale n°6

A l'unanimité, Pour : 22





## 9) Vie Communale – Révision des tarifs communaux

| Tarifs applicables                                   |                                |                                  |                           |
|--|--------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| <b>Location Salle des Mariages (sauf soir de CM)</b> | <b>Été (Du 01/05 au 30/09)</b> | <b>Hiver (du 01/10 au 30/04)</b> | <b>Gratuit</b>            |
| Réunion / demi-journée                               | 60 €                           | 80 €                             | Sépulture/ Associations*  |
| Réunion / journée                                    | 90 €                           | 110 €                            | Sépulture/ Associations*  |
| Avec vidéo-projecteur **                             | + 50€                          | + 50€                            | Sépulture/ Associations*  |
| <b>Location Maison des Associations</b>              | <b>Été (Du 01/05 au 30/09)</b> | <b>Hiver (du 01/10 au 30/04)</b> | <b>Gratuit</b>            |
| Demi-journée   | 50 €                           | 70 €                             | Associations*             |
| Journée  | 70 €                           | 100 €                            | Associations*             |
| <b>Location Espace Henri Brillant</b>                | <b>Été (Du 01/05 au 30/09)</b> | <b>Hiver (du 01/10 au 30/04)</b> | <b>Gratuit</b>            |
| demi-journée   | 30 €                           | 40 €                             | Associations*             |
| Journée  | 50 €                           | 60 €                             | Associations*             |
| <b>Location Salle St Hippolyte (120 places)</b>      | <b>Été (Du 01/05 au 30/09)</b> | <b>Hiver (du 01/10 au 30/04)</b> |                           |
| Avec tables / chaises / 120 couverts                 |                                |                                  |                           |
| Etrelais (week-end)                                  | 250 €                          | 270 €                            |                           |
| Non-etrelais (week-end)                              | 380 €                          | 400 €                            |                           |
| Location à la demi-journée                           | 90 €                           | 130 €                            |                           |
| Location à la journée                                | 110 €                          | 150 €                            |                           |
| Associations* (1 week-end par an)                    | gratuit                        | gratuit                          |                           |
| Associations* (semaine)                              | gratuit                        | gratuit                          |                           |
| Avec vidéo-projecteur **                             | + 50€                          | + 50€                            |                           |
| Vaisselle cassée ou manquantes                       | Verres (tous types) 3 €        | Assiettes (tous types) 3 €       | Couverts (tous types) 2 € |
|  | Tasse à café 3 €               | Carafe 3 €                       |                           |

\* Uniquement pour les associations etrelaises qui concourent à l'intérêt général et sont ouvertes à tous les etrelais

\*\* Entreprises et associations hors-Commune

| Tarifs applicables                                       |                      |                      |                        |
|--|----------------------|----------------------|------------------------|
| <b>Concessions pour les 2 cimetières</b>                 | <b>Concession</b>    |                      |                        |
| Concessions à 15 ans                                     | 100 €                |                      |                        |
| Concessions à 30 ans                                     | 200 €                |                      |                        |
| <b>Columbarium</b>                                       | <b>Achat</b>         | <b>Concession</b>    |                        |
| 1 alvéole pour 30 ans                                    | 500 €                | 200 €                |                        |
| <b>Cave-urne</b>   | <b>Achat</b>         | <b>Concession</b>    |                        |
| 1 cave urne pour 15 ans                                  | 250 €                | 100 €                |                        |
| 1 Cave Urne pour 30 ans                                  | 250 €                | 200 €                |                        |
| <b>Droit de Place Parking Ch Delalande</b>               |                      |                      |                        |
| Marchands ambulants (1 fois/semaine - créneau de 4h)     | 170 €                |                      |                        |
| Marchands Occasionnels (la demi-journée)                 | 25 €                 |                      |                        |
| Cirques et Spectacles (avec électricité et 3 jours max.) | 100 €                |                      |                        |
| <b>Copies (unité - la page)</b>                          | <b>Particuliers</b>  | <b>Associations*</b> | <b>si + 100 copies</b> |
| Format A4 (impression en noir et blanc uniquement)       | 0,30 €               | 0,20 €               | 0,15 €                 |
| <b>Location Matériel</b>                                 | <b>Commune</b>       | <b>H-Commune</b>     | <b>Associations*</b>   |
| Table avec tréteaux (petite / grande)                    | 5€ / 8€              | 10€ / 15€            | Gratuit                |
| Chaise   | 0,40 €               | 0,80 €               | Gratuit                |
| Chaise cassée ou manquante                               | 20 €                 | 20 €                 |                        |
| <b>Location Matériel</b>                                 | <b>Associations*</b> | <b>Autres**</b>      |                        |
| Barrière sans transport                                  | Gratuit              | 0,30 €               |                        |
| Grille   | Gratuit              | /                    |                        |
| Pénalité de non-retour                                   | Gratuit              | 100 €                |                        |
| Parquet - au mètre carré-                                | Gratuit              | 2 €                  |                        |
| Badge perdu ou détérioré                                 | 40 €                 | 40 €                 |                        |
| Clé perdue ou détériorée                                 | 100 €                | 100 €                |                        |
| Balayeuse avec chauffeur (intervention de sécurité)      | 50 € / h             |                      |                        |

\* Uniquement pour les associations etrelaises qui concourent à l'intérêt général et sont ouvertes à tous les etrelais

\*\* Entreprises et associations hors-Commune



## 10) Finances – Vote des subventions 2022 aux associations

### Subventions aux associations sportives etrellaises avec animateurs

| Nom de l'association              | Objet de la demande     | Proposition 2022     |            | Résultat du vote |             |            |              |
|-----------------------------------|-------------------------|----------------------|------------|------------------|-------------|------------|--------------|
|                                   |                         | Calcul               | Montant    |                  |             |            |              |
| Amicale Sportive Etrellaise FOOT  | subvention annuelle     | jeunes : 62 x 16,56€ | 1 026,72 € | Votants :<br>22  | Oui :<br>22 | Non :<br>0 | Blanc :<br>0 |
|                                   |                         | adultes : 61 x 8,28€ | 505,08 €   |                  |             |            |              |
|                                   | Participation Animateur | 33,33% x 1305 €      | 434,96 €   |                  |             |            |              |
|                                   | Bénévoles               | 108,27 € x 10        | 1 082,70 € |                  |             |            |              |
|                                   | Tournoi                 | forfait              | 188,70 €   |                  |             |            |              |
| TOTAL                             |                         |                      | 3 238,16 € |                  |             |            |              |
| Etoile Sportive Etrellaise BASKET | subvention annuelle     | jeunes : 75 x 16,56€ | 1 242,00 € | Votants :<br>22  | Oui :<br>22 | Non :<br>0 | Blanc :<br>0 |
|                                   |                         | adultes : 28 x 8,28€ | 231,84 €   |                  |             |            |              |
|                                   | Participation Animateur | 33,33% x 3 915€      | 1 304,87 € |                  |             |            |              |
|                                   | Bénévoles               | 108,27€ x 10         | 1 082,70 € |                  |             |            |              |
|                                   | Tournoi                 | forfait              | 188,70 €   |                  |             |            |              |
|                                   |                         | Badge perdu          | -40,00 €   |                  |             |            |              |
| TOTAL                             |                         |                      | 4 010,11 € |                  |             |            |              |
| Volant Etrellais BADMINTON        | subvention annuelle     | jeunes : 20 x 16,56€ | 331,20 €   | Votants :<br>22  | Oui :<br>22 | Non :<br>0 | Blanc :<br>0 |
|                                   |                         | adultes : 21 x 8,28€ | 173,88 €   |                  |             |            |              |
|                                   | Participation Animateur | 33,33% x 675€        | 224,98 €   |                  |             |            |              |
|                                   | Bénévoles               | 108,27 € x 3         | 324,81 €   |                  |             |            |              |
|                                   | Tournoi                 | forfait              | 188,70 €   |                  |             |            |              |
|                                   |                         | Clé perdue           | -100,00 €  |                  |             |            |              |
| TOTAL                             |                         |                      | 1 143,57€  |                  |             |            |              |

### Subventions aux associations Sport Détente etrellaises

| Nom de l'association    | Proposition 2022     |          | Résultat du vote |          |         |           |
|-------------------------|----------------------|----------|------------------|----------|---------|-----------|
|                         | Calcul               | Montant  |                  |          |         |           |
| Etrell'Form Gym         | Adultes : 59 x 8,28€ | 488,52 € | Votants : 22     | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |
| Tennis Etrellés Détente | Forfait              | 239,70 € | Votants : 22     | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |
|                         | Tournoi              | 188,70 € | Votants : 22     | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |
| Etrellés Volley         | Forfait              | 239,70 € | Votants : 22     | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |
|                         | Tournoi              | 188,70 € | Votants : 22     | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |
| Rando Etrellés          | Adultes : 48 x 8,28€ | 397,44 € | Votants : 22     | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |

### Subventions aux associations Sport Détente non-etrelaises

| Nom de l'association | Proposition 2022   |          | Résultat du vote |          |         |           |
|----------------------|--------------------|----------|------------------|----------|---------|-----------|
|                      | Calcul             | Montant  |                  |          |         |           |
| Grymda               | 34 jeunes x 16,56€ | 563,04 € | Votants : 22     | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |
| Twirling             | 1 jeune x 16,56€   | 16,56 €  | Votants : 22     | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |



## Subventions aux associations Sport Détente non-etrellaises

| Nom de l'association                     | Objet de la demande                   | Proposition 2022               |             | Résultat du vote   |          |         |           |
|--|---------------------------------------|--------------------------------|-------------|--|----------|---------|-----------|
|  |                                       | Calcul                         | Montant     |  |          |         |           |
| Ass. Parents d'Elèves Robert Doisneau    | Subvention Arbre de Noël              | 6,51€ x 97                     | 631,47 €    | Votants : 22   | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |
| Ecole publique OCCE                      | Séjour pédagogique pour les primaires | 8,40€ x 58                     | 487,20 €    | Votants : 22   | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |
| Ass. Parents d'Elèves Ecole Privée       | Subvention Arbre de Noël              | 6,51€ x 149                    | 969,99 €    | Votants : 22   | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |
| OGEC                                     | Cantine                               | 0,92 € x nb repas servis       |             | Votants : 21<br>(M. FESSELIER s'abstient car membre du bureau de l'OGEC) | Oui : 21 | Non : 0 | Blanc : 0 |
|  | Séjour pédagogique pour les primaires | 8,40€ x 96                     | 806,40 €    | Votants : 21<br>(M. FESSELIER s'abstient)                                | Oui : 21 | Non : 0 | Blanc : 0 |
|  | Manifestation Etreilles Roller        | Manifestation Etreilles Roller | 94,86 €     | Votants : 21<br>(M. FESSELIER s'abstient)                                | Oui : 21 | Non : 0 | Blanc : 0 |
| Association Jardisport d'Etreilles (AJE) | Forfait                               | 239,70 €                       |             | Votants : 22   | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |
| ALSH - Familles Rurales                  | Subvention                            | Subvention de fonctionnement   | 55 385,06 € | Votants : 22   | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |
|  |                                       | Soutien fédéral                | 17 966,99 € | Votants : 22   | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |

## Subventions aux associations culturelles et d'intérêt général

| Nom de l'association         | Objet de la demande | Proposition 2022              | Résultat du vote |          |         |           |
|------------------------------|---------------------|-------------------------------|------------------|----------|---------|-----------|
| AFN                          | subvention          | 43 x 8,28€ = 356,04 €         | Votants : 22     | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |
|                              | pavoisement         | 33 €                          |                  |          |         |           |
| Anim'Etreilles               | subvention          | 0,56 € x 2627 hab = 1471,12 € | Votants : 22     | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |
| ACAE (Commerçants)           | subvention          | 239,70 €                      | Votants : 22     | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |
| Tacots et Turbos de Stredell | subvention          | 239,70 €                      | Votants : 22     | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |
| SpeakEnglish Etreilles       | subvention          | 239,70 €                      | Votants : 22     | Oui : 22 | Non : 0 | Blanc : 0 |

## Subventions aux associations d'intérêt général à caractère social

| Nom de l'association                     | Objet de la demande    | Proposition 2022             | Résultat du vote |       |       |         |
|--|------------------------|------------------------------|------------------|-------|-------|---------|
| Club de l'Amitié                         | subvention             | 135 adh. x 8,28€ = 1117,80 € | Votants :        | Oui : | Non : | Blanc : |
| FNATH                                    | subvention forfaitaire | 60,18 €                      | Votants :        | Oui : | Non : | Blanc : |
| ADSPV - Bistrot Mémoire du Pays de Vitré | subvention forfaitaire | 60,18 €                      | Votants :        | Oui : | Non : | Blanc : |
| Rêves de Clowns                          | subvention forfaitaire | 60,18 €                      | Votants :        | Oui : | Non : | Blanc : |
| Prévention routière                      | subvention             | 60,18 €                      | Votants :        | Oui : | Non : | Blanc : |
| Alcool assistance                        | subvention forfaitaire | 60,18 €                      | Votants :        | Oui : | Non : | Blanc : |
| Amicale des donateurs de sang            | subvention forfaitaire | 60,18 €                      | Votants :        | Oui : | Non : | Blanc : |
| CCAS d'Etreilles                         | Subvention             | 3 000 €                      | Votants :        | Oui : | Non : | Blanc : |



Le Conseil Municipal rappelle qu'une subvention de 94.86 € est accordée au titre de l'organisation d'une manifestation dans les conditions suivantes :

- la demande doit parvenir en Mairie avant la manifestation

- la manifestation ne peut pas être une porte ouverte
- le règlement sera effectué suite à la manifestation et sur justificatif

Vote à main levée, Pour : 22

## QUESTIONS DIVERSES

Mme Le Maire répond aux questions envoyées par M Bignon et son équipe

- Concernant l'enquête publique sur la modification du PLU : Le dossier a été envoyé à l'autorité environnementale du Préfet, qui a rendu un avis favorable en date du 24 janvier dernier. Il doit ensuite être diffusé aux personnes publiques associées, ce qui sera fait en Février. L'enquête publique a lieu ensuite. Elle devrait donc avoir lieu Fin Mars ou Avril prochain.

- Concernant le rapport d'activités de la Bibliothèque : Mme GAUTHIER, Adjointe à la Culture, répond que la bibliothécaire doit saisir un formulaire en ligne qui sera ensuite validé par le Ministère de la Culture. Il ne sera donc pas délivré tout de suite.

Toutefois, des chiffres seront présentés lors de la prochaine Commission Culture qui aura lieu le 16 Février prochain. Le compte-rendu sera envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal.

- Concernant les prochaines Commissions :

Il est rappelé à la minorité que la Commission Développement économique est la même que la Commission Urbanisme, et que celle-ci s'est réunie au moins 5 fois en 2021, dont la dernière en début décembre 2021. La prochaine n'est pas fixée.

Concernant la commission Animations, Mme SAVATTE indique qu'au regard du contexte sanitaire et l'absence de toutes manifestations des associations, il n'a pas été acté de date à ce jour.



## Dialoguons

NOM - PRÉNOM : .....

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Déposez les coupons en mairie.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.





## Ecole Notre Dame de Lourdes

### Informations pratiques

- Téléphone : 02 99 96 62 19
- Mail : endletrelles@wanadoo.fr
- Blog de l'école : <https://notredamedelourdesetrelles.toutemonecole.fr>

Pour tout renseignement, ne pas hésiter à prendre contact avec le directeur Roland Bertel.

### Arbre de Noël

En raison de l'épidémie de Covid-19, l'Arbre de Noël n'a hélas pas pu se dérouler comme prévu en décembre. Tout le monde : élèves, enseignants, parents, s'était pourtant bien mobilisés pour préparer l'événement. Le spectacle est prêt ! Nous espérons pouvoir le réaliser avant la fin d'année scolaire : ce sera l'« Arbre du Printemps » !

### Voyages scolaires

En octobre, les CP et CE1 sont partis 3 jours en classe poney à Fénicat (Bruz).

En Janvier, les CM sont partis une semaine en classe de neige dans les Pyrénées.

### Portes Ouvertes

Compte-tenu du contexte sanitaire, il n'y a pas eu de portes ouvertes organisées en janvier. Des visites individuelles ont eu lieu tous les samedis matin. Il est toujours possible de prendre rendez-vous. Suivant l'évolution sanitaire, des portes ouvertes seront peut-être programmées au printemps.

### De nombreux projets

Judo, spectacles (Bruno Marec, centre culturel), théâtre des CM, carnaval, sorties scolaires, kermesse, rencontres sportives... De nombreux projets que nous espérons pouvoir mener cette fin année scolaire en fonction du contexte sanitaire.

### Travaux

Février marque le début de travaux importants de rénovation du bâtiment « préfa » : mise aux normes, toiture, isolation, agrandissement des classes, création d'une coursive et de préaux. Fin des travaux prévue pour octobre 2022.





## APEL - Ecole Notre Dame de Lourdes

L'APEL a fait peau neuve en cette fin d'année 2021. Le bureau s'est modifié avec une présidence conjointe de Pauline PATTIER et Anita LERAY. Marina GARNIER a pris la place de secrétaire et Laëtitia FUSIL celle de trésorière. Nous remercions les parents qui se sont mobilisés à ces postes les années passées.

Nous avons également accueilli 4 nouveaux membres ; ce qui montre le dynamisme des parents au sein de l'école et l'envie d'apporter encore plus de nouvelles idées pour cette année 2022. De plus, de nombreux parents participent tout au long de l'année aux différents projets de l'école, notamment lors de la préparation de l'Arbre de Noël.

Malheureusement, le contexte sanitaire n'a pas permis aux enfants de présenter aux familles le 12 décembre les danses préparées avec les enseignants. Le spectacle préparé pour l'Arbre de Noël est reporté à une date ultérieure.

Comme chaque année, l'APEL contribue financièrement aux voyages scolaires. Ainsi les enfants de CP-CE1 sont allés en classe poney à



Fénicat (BRUZ) et les élèves de CM1-CM2 ont pu découvrir la montagne et la neige lors d'un séjour dans les Pyrénées à Arreau. Ils ont beaucoup appris et sont rentrés heureux de cette nouvelle expérience. L'année 2022 sera de nouveau une année rythmée par la Covid 19. Malgré tout, nous espérons pouvoir mener nos différents projets notamment le troc livre, le théâtre pour les CM et la kermesse fin Juin qui permet de fêter la fin de l'année de façon conviviale.

## A.P.E. Ecole Robert Doisneau

*Nous vous souhaitons une très belle année 2022 à vous et vos proches !*



**Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 9 Octobre 2022 pour une nouvelle édition du Vide-Grenier** (sous réserve des autorisations préfectorales et des protocoles sanitaires).

L'association propose, à la location, divers matériels pour vos fêtes, réunions ou événements divers : friteuse, percolateurs, crêpière, congélateur. Pour plus

Informations pratiques

Retrouvez-nous sur notre site internet :

[www.ecole-etrelles-ape.fr](http://www.ecole-etrelles-ape.fr)

ou <https://www.facebook.com/ape.robertdoisneau>

Pour Noël, nous avons fait appel à une pépinière locale pour la vente de sapins naturels !

Cette édition a été encore une fois un succès !

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à cette vente.

Un concours du plus beau sapin a été organisé, suite au tirage au sort le gagnant aura un beau sapin à venir chercher l'an prochain !

Nous vous donnons rendez-vous au Noël prochain !

A l'école, le Père Noël est venu dans chaque classe pour apporter des cadeaux et des chocolats. A la grande surprise des enfants !

L'APE a également décoré le hall d'entrée de l'école !

En mars 2022, les enfants partiront en classe poney à Fénicat. L'APE a obtenu un financement de la Région Bretagne pour contribuer à cette sortie.

Tous ces événements permettent de contribuer à la vie et à l'animation de l'école au côté de l'équipe pédagogique, comme par exemple, l'activité poney, les intervenants dans les classes....

Et puis, cette année encore l'école Robert Doisneau et l'école Notre Dame de Lourdes, en partenariat avec le Smictom, renouvellent l'action de collecte de papiers dans les containers disposés devant chaque école.

Particuliers, Entreprises... N'hésitez pas à y déposer : Journaux, catalogues, magazines, Papiers bureautique, etc... C'est au profit des écoles !



## Ecole Robert Doisneau



L'équipe enseignante vous souhaite à tous une très belle année 2022.

### Carte de vœux

Les élèves ont réalisé pour les résidents de l'EHPAD des cartes de vœux pour cette nouvelle année 2022.

Ils leur avaient envoyé, dans le cadre de la Semaine Bleue, le film d'une chanson « J'entends le loup, le renard et la belette. »

### Atelier cuisine

Toutes les classes ont participé à un atelier cuisine lors de la Semaine du Goût en octobre.

Les maternelles : autour des fruits de saison, les CP/CE1 autour des légumes de saison, les CE2/CM : autour du petit déjeuner.

### La Valière Erbrée

Les élèves de CP/CE sont allés sur le site de La Valière à Erbrée. Au programme, découverte de la flore, observation et reconnaissance des arbres,



### Informations pratiques

Les horaires : 8h30 - 11h45 puis 13h45 - 16h30

Téléphone : 02.99.96.75.83

Mail : [ecole.0352750Z@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0352750Z@ac-rennes.fr)

Site internet : Vous y trouverez des informations pratiques sur le fonctionnement général de l'école ainsi que sur les projets menés dans les classes.

<http://www.ecole-doisneau-etrelles.ac-rennes.fr>

récolte de feuilles d'arbres pour la réalisation d'un herbier, observation et reconnaissance des oiseaux vivant autour du lac.

### Le théâtre

Depuis le mois de septembre, des élèves du CE1 au CM2, sur la base du volontariat, participent à des ateliers théâtre tous les mardis et jeudis midi. Ils présenteront leurs pièces de théâtre aux familles en juin prochain.

### Bibliothèque

Les élèves sont heureux de pouvoir découvrir la nouvelle bibliothèque lors de visites « ateliers ».

### Artothèque



Les élèves d'élémentaire sont allés visiter une exposition sur le travail de l'artiste Elsa Tomkowiak au sein du théâtre de Vitré. Ce fut l'occasion pour eux d'observer, de manipuler, de ressentir et d'expérimenter autour de la couleur.

La directrice, Céline FOURMONT, reste disponible pour tout renseignement.



## Union Nationale des Combattants d'Étrelles

L'association a tenu son assemblée générale ordinaire le 20 janvier 2022. Le président Gaston Gousset, après avoir présenté ses vœux aux adhérents présents, a demandé quelques instants de recueillements en mémoire des camarades décédés en 2021 Messieurs Bernard Blin et Pierre Chesnais.

Le rapport moral et financier a été approuvé à la majorité. Il a été procédé au renouvellement du tiers sortant : Réélus Gaston Gousset, Georges Morel et Albert Etienne.

L'effectif actuel est de 46 adhérents dont 7 veuves, 17 soldats de France et 22 A.F.N. Compte tenu de cette période compliquée, les dates des rassemblements de l'année 2022 seront présentées ultérieurement.

Bonne santé à tous.

Le Président



Hommage aux morts en A.F.N. à Domalain le dimanche 5 décembre 2021.

## AFN



### 11 Novembre Étrelles

La cérémonie du 11 Novembre s'est déroulée le 14 Novembre en présence des élus, des sapeurs-pompiers, de nombreux enfants, d'anciens combattants et d'un nombreux public qui accompagnaient le Bagad du pays de Vitré.

Après le dépôt de la gerbe, plusieurs lectures ont été faites dont celle des enfants CM1 et CM2 (extraits de Paroles de Poilus).

Le message de la ministre déléguée des armées a été lu par Mme le maire.

Une minute de silence a été observée, suivi, de la Marseillaise.

Après la cérémonie, Joseph Denais et Emile Fadier tous les deux Anciens Combattant d'Afrique du Nord ont reçu la médaille du Mérite U.N.C. bronze ainsi que le diplôme en tant que militants et pour services rendus à l'U.N.C.



## Club de l'amitié Gemouv 35



Après une partie de l'année sans activité à part les marches organisées par le secteur et une dictée en juin, nous avons repris les réunions de quinzaine le jeudi depuis juillet alternées par de la marche. Une sortie a été organisée pour un spectacle (Dans la Nuit la Liberté) à Trans-sur-Erdre (44). Une trentaine d'adhérents ont apprécié un copieux repas suivi d'un spectacle très impressionnant : 24 épisodes pour représenter l'époque de l'occupation par les Allemands de 1940 jusqu'à l'arrivée des Alliés pour libérer notre pays. En novembre une dizaine d'adhérents ont pris le car pour Chateaugiron pour voir un spectacle de l'humoriste Jean Piépié qui nous a fait rire pendant plus de deux heures. Deux nouvelles activités au niveau du secteur ont démarré au cours de l'année c'est le foot-en-marchant et la danse en lignes qui remportent un vrai succès et qui est animée par Marie-Thérèse une Etrellaise.

Le 11 Décembre, 70 adhérents ont pris part au vote et au déroulement de l'assemblée générale au restaurant la Petite Fringale. Madame le Maire nous a honoré de sa présence, nous a félicité pour l'organisation de nos activités, la bonne gestion de notre association et un rappel de prudence face au covid. Après l'apéro pris en commun, nous a été servi le repas de Noël. Pour 2022, trois destinations sont au programme pour 2022 : les Htes-Alpes, le Pas-de-Calais et la Seine-Maritime.

De nouveaux retraités nous ont rejoint au cours de l'année, on leur souhaite la bienvenue. Il est toujours possible de s'inscrire. Le conseil d'administration s'est réuni pour élire son bureau. Ont été élus : président P. Louis - vice-président F. Maignan - trésorier B.Maudet - secrétaire M.Pottier - secrétaire-adjoint M.Faucheux.

Pour informations site internet, [gemouv35.etrelles](http://gemouv35.etrelles)

LE BUREAU



## AJE - Association Jardisport - école Notre Dame de Lourdes



### Côté jardin

Les récoltes ont de nouveau été bonnes à l'automne (pommes de terre, carottes, poireaux, tomates, betteraves, courges...)

Après un petit repos hivernal, l'activité reprend. Dès le début d'année, les CE2 ont semé les graines de tomates récupérées à l'automne.

Les élèves pourront maintenant s'asseoir tranquillement pour contempler le jardin grâce aux bancs qui ont été fabriqués !

### Côté sport

Fin octobre, les élèves de la GS aux CM2 se sont retrouvés sur le complexe sportif pour un défi endurance. Ils étaient encouragés par les élèves de PS et MS ainsi que par des parents.

En novembre et décembre, les élèves de CM2 ont bénéficié de séances de badminton encadrées par un animateur de Vitré Communauté.

Au printemps, les élèves de CP à CE2 devraient bénéficier de séances de judo.



## Basketball

### Retour sur les terrains !

Après une saison coupée en plein élan en 2019, et une saison blanche en 2020, cette année serait-elle la bonne ?

Pour l'instant, malgré les restrictions sanitaires, les tribunes continuent de se remplir tous les week-ends et les matchs s'enchaînent.

C'est donc avec un grand plaisir que nous retrouvons tous le chemin des terrains. Cette saison, le club compte 10 équipes : 5 féminines, des U11 aux U18, et 5 masculines, des U13 aux seniors.

Les plus jeunes se rassemblent également tous les samedis matin avec la section baby-basket qui permet aux enfants jusqu'à 6 ans de faire leurs premiers pas ballon en main.

Ce retour à la normale était très attendu par les 160 licenciés ;

Nous espérons vivement que tous les championnats pourront cette fois aller à leur terme !

Le bureau de l'ESE a lui aussi repris du service, avec beaucoup de beaux projets en préparation.

Malheureusement, les mesures de restrictions nous ont contraints à annuler les traditionnels événements du club (la choucroute, l'arbre de Noël et la galette des rois notamment).

Ce n'est que partie remise : dès que la situation sanitaire nous le permettra, nous nous retrouverons autour d'événements conviviaux.

Au cœur de cette période perturbée, le club tient à remercier tous les parents et bénévoles qui sont plus que jamais engagés à nos côtés.

Indispensables, ils sont de véritables acteurs de la vie du club, et le font fonctionner au quotidien.

Un grand merci également à tous nos sponsors qui nous soutiennent depuis de nombreuses années pour la plupart, et qui nous permettent de vivre chaque saison dans les meilleures conditions. Enfin, nous remercions la Mairie qui nous apporte son aide dans l'organisation et la mise en place des règles sanitaires.

On espère tous vous retrouver rapidement à la salle des sports !

Le bureau de l'ES Etreles

### Informations pratiques

Retrouvez toutes les informations du club sur le site internet (<https://etrellesbasket.fr>) ou la page Facebook (<https://www.facebook.com/esetrelles>).





## Tacos et Turbos de Stredell

Tacots et Turbos de Stredell club de passionnés d'automobile se lance dans un défi technique et humain .... Créé en 2013, cette association et ses membres sont fortement impliqués dans des actions caritatives et des projets inter associatifs.

Cette fois c'est au travers d'un projet technique que ce collectif a choisi de faire un don au profit de la recherche et des malades via l'AFM Téléthon.

Été 2019 : la décision était prise de se lancer dans la rénovation d'un véhicule d'époque et sa revente au profit du Téléthon. Le choix s'est porté sur une Simca Ariane 4. Après quelques semaines de travaux .... Il a fallu se rendre à l'évidence, la base du véhicule était trop endommagée pour être remise en état. Mais il en fallait plus pour décourager les troupes ! En 2 semaines, 2 autres bases sont arrivées dans les ateliers. Les opérations de démontage pouvaient reprendre à plein régime. En parallèle, le club s'est renforcé avec le recrutement d'un volontaire service civique pour accompagner les opérations de communications, la recherche de partenaires et de contacts sur toute la France.

En 2021, la COVID a très fortement perturbé le déroulement des opérations. Malgré des centaines d'heures de travail déjà effectuées et l'aide d'un réseau de partenaires professionnels important, nous avons dû reporter le projet d'une année. Les travaux de restructuration carrosserie se terminent, les éléments mécaniques ont retrouvés leur jeunesse, la sellerie et l'ensemble des pièces intérieures reprennent vie progressivement.

Un point important ... l'ensemble du projet est entièrement pris en charge au travers du bénévolat ou financé par des sponsors.

Le choix de la commercialisation de l'Ariane se fera au travers la vente de tickets de loterie. Le tirage au sort aura lieu lors du Week-End du Téléthon 2022.

Alors soutenez ce projet, parlez-en autour de vous sans modération, suivez l'avancement sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram, Facebook, [www.tts.bzh](http://www.tts.bzh)) et dans la presse. Bien sûr dès que les conditions sanitaires le permettront nous ouvrirons de nouveau les portes de nos ateliers pour vous accueillir.

**Un projet HORS DU COMMUN  
pour une cause EXCEPTIONNELLE !**

Informations pratiques

Nous avons besoin de vous :

Suivez-nous sur LINKEDIN / Accompagnez-nous sur FACEBOOK / Partagez-nous sur INSTAGRAM





## Rando Etreilles

Le contexte est toujours un peu compliqué mais nous avons repris le rythme de nos randonnées hebdomadaires.

Pour 2022 nous avons prévu un bon petit programme qui nous l'espérons pourra se réaliser entièrement.

### Programme des randonnées jusqu'à juillet 2022

- **22 mars** : rando à la journée sur la voie verte Chatillon/Fougères (aller -retour)
- **5 avril** : rando étang de Chevré (lifféré)- 15,400 km A la journée avec pique-nique afin de voir les tableaux éphémères et alentours...
- **Du 17 au 22 avril**, de nombreuses randonnées autour de Vitré à l'occasion des sportives (programme à part)
- **Dimanche 1<sup>er</sup> mai** : journée brevet du randonneur de la Mayenne, sans doute à Pontmain.
- **20/21/22 mai**, séjour de 3 jours dans les Monts d'Arrée avec une ou deux randos par jour.
- **14 juin** : rando à la journée au lac de Trémelin (Iffendic) – 16 km environ
- **28 juin** : circuit du bois Cornillé à Val d'Izé, avec ou sans variante avec visite du parc du château (4€) – après-midi
- **7 ou 8 juillet** : journée longe côte + rando Roz d'Armor à Erquy – 15/16 km
- **26 juillet** : rando au château des Pères - 15 km – journée pique-nique

Pour les autres mardis, les randos (de 10 à 13 km) se dérouleront sur et autour d'Etreilles avec un départ à 14 heures.

Les jeudis, nous proposons des randos plus courtes pour ceux et celles qui le souhaitent (de 7 à 9/10 kms), possibilité de rallonger pour les marcheurs qui voudraient faire plus. Départ 14 heures.

Le samedi, départ 9 h, rando à définir par les personnes présentes.

Vous pouvez venir nous rejoindre à n'importe quel moment, vous serez les bienvenus.

L'adhésion est toujours de 10€ pour l'année.

### Informations pratiques

Pour tous renseignements, s'adresser :  
 Au 02 99 96 78 56 (Lionel Cateline-animateur)  
 Au 07 82 35 16 62 (Marie-Claude Toubon - trésorière)  
 Au 07 89 54 24 47 (Marie-Brigitte Petit-secrétaire)



Du 17 au 24 avril

DU 17 au 22 AVRIL 2022

## UN FESTIVAL DE RANDONNÉES

AU PAYS DE VITRE

### DIMANCHE 17 AVRIL

De Vitré à Etreilles  
Départ à 16h  
de l'office de tourisme de Vitré

### DU 18 AU 22 AVRIL



5 étapes au choix

### SAMEDI 23 AVRIL

La nordique  
« ENTRE VILLE & CAMPAGNE »  
Départ à 14 h  
du Kiosque du Jardin du Parc

### SAMEDI 23 AVRIL

La « RANDO SURPRISE »  
Départ à 14 h  
du Kiosque du Jardin du Parc

### DIMANCHE 24 AVRIL

La « CHASSE AU TRESOR » famille  
Départ à 10 h  
du Kiosque du Jardin du Parc

### DIMANCHE 24 AVRIL

1 RANDO 12 km, départ à 14 h  
du Kiosque du Jardin du Parc.  
1 RANDO 8 km, départ à 14 h 30  
du Kiosque du Jardin du Parc.

**VENDREDI 22 AVRIL 2022**  
**LES MÉDIÉVALES**  
à Vitré place du château

## LES MÉDIÉVALES !

ENTRE NATURE ET REMPARTS

Course urbaine totalement inédite et somptueuse de 5.5 km à parcourir. Des rues pavées de la cité médiévale aux tours, remparts et chemin de ronde, cloîtres des Bénédictins et des Augustins, musée Saint Nicolas, Jardin des Lavandières et portes d'entrée de la cité, font de ce parcours un moment inoubliable et somptueux !

- 18h : Les Draisiennes - pour les 2 / 4 ans
- 18h30 : Bambino Trail - pour les 5 / 12 ans
- 19h : La Petite Médiévale (5,5 km)
- 20h : La Médiévale (11km)

• 22h  
Concert gratuit  
«La Belle Famille»

**SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24**  
**AVRIL 2022**

## TOUS AU PARC»

(Jardin du Parc - VITRÉ)

### SALON DU LIVRE



De 11 h à 19 h

### TREMLIN DES SPORTS

De 10 h à 19 h

### RANDO SURPRISE - 14 h

### EXPOSITIONS

De 10 h à 19 h

### CONCERT AU KIOSQUE

De 19 h à 22 h 30

À 20h



### CONCOURS DE PALETS

À partir de 10 h

### CHASSE AU TRESOR

De 10 h à 12h

### SALON DU LIVRE

De 11 h à 18 h

### EXPOSITIONS

De 10 h à 19 h

### ANIMATIONS FAMILIALES

De 14 h à 18 h

### CONCERT AU KIOSQUE

À 12h



### ÉTRELLES

PLAN D'EAU  
DE LA PREVALAYE

ou ancienne salle de sports  
en cas de pluie.

BUVETTE  
GALETTES - SAUCISSES

Rejoignez  
«La Calèche à chanter»

DES 17h  
GRATUIT



Spectacle familial  
«Ça va foirer»



19h  
GRATUIT

En coordination avec

